BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT



R A R T N N U E

SOMMAIRE





2. PROFIL INSTITUTIONNEL

- a) Origines
- b) Siège principal c) Historique
- d) Marché et compétition
- e) Produits et services
- f) Gouvernance
- g) Structure financière h) Correspondants à l'étranger
- i) Système d'information & Transparence

FAITS SAILLANTS

- a) Evolution macroéconomique
- b) Evolution de la BNC et du secteur bancaire

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS

- a) Activités commerciales
 - a.a) Dépôts
 - a.b) Crédit
 - a.c) Trésorerie & Change
 - a.d) Bancassurance
 - a.e) Virements & Transferts
 - a.f) Collecte de droits de douane et taxes pour le Trésor Public
- b) Gestion des risques b.a) Risque de crédit ou de contrepartie
 - b.b) Risque de marché
 - b.c) Risque opérationnel
- c) Célébration du 35ème anniversaire de la BNC
- Activités sociales



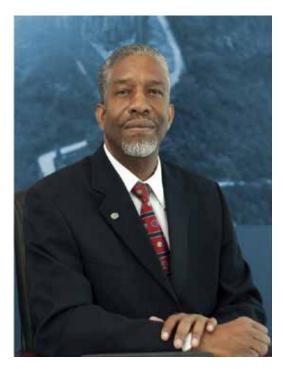
6. BILAN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (2011-2014)

- a) Chiffres clésb) Sommaire des réalisations
- 7. RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS
- 8. INFORMATIONS GÉNÉRALES





MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jean Philippe VIXAMAR

Mesdames, Messieurs,

Fidèle à la tradition, le Conseil d'Administration vous présente le rapport annuel de la Banque Nationale de Crédit (BNC) pour l'exercice fiscal terminé le 30 septembre 2014.

La BNC a continué de croître au cours de l'exercice 2013-2014, d'améliorer son image et sa capacité opérationnelle et surtout de consolider sa santé financière. Son profit vérifié se chiffre à 406.1 millions de gourdes, attribuable en grande partie à une gestion plus efficiente de la trésorerie et un contrôle plus rigoureux des charges d'exploitation. Pour la troisième année consécutive, le Conseil d'Administration a réalisé une performance financière supérieure à 400 millions de gourdes l'an. Ce qui totalise plus de 1.2 milliard de gourdes pour les trois ans de son mandat. Comme pour les deux exercices précédents, ce profit a servi au renforcement des Fonds propres et au versement au Trésor Public de 15%, conformément à la loi. Parallèlement, le bilan demeure aussi solide au 30 septembre 2014, avec une croissance des parts de marché du crédit de 16.21% à 16.53%, un ratio de solvabilité de 20.78%, comparé au minimum de 12% requis par la BRH, et une réserve de liquidité supérieure aux limites réglementaires de 37% et 40% exigées sur les passifs en gourdes et en dollars américains. Ces résultats financiers, en plus des contributions sociales de la BNC, confirment l'efficacité de son modèle de gestion axé sur les résultats. Ils témoignent aussi de la bonne résistance opérationnelle dans un contexte global peu porteur.

Aujourd'hui, la BNC continue de confirmer sa position dans le leadership du secteur bancaire haïtien avec des produits et services innovants, des parts de marché et résultats financiers à la hauteur du 3ème rang qu'elle occupe. Elle témoigne aussi d'un sens de responsabilité citoyenne avec des avantages concurrentiels visant entre autres :

- La concentration sur les besoins de ses clients tout en offrant de meilleures expériences et en augmentant la commodité et la proximité des services bancaires;
- La création de valeurs dans l'économie réelle, comme dans le secteur des Micro Petites et Moyennes Entreprises de production et de transformation (MPMEs);
- L'accompagnement de l'économie nationale par le financement des entreprises du secteur privé des affaires et du secteur public;
- L'offre de l'accès au crédit bancaire aux agents du secteur public ;
- L'adoption de valeurs qui favorisent une culture du rendement et permettent à ses employés de développer un esprit d'appartenance tout en réalisant leur potentiel;
- Une gestion équilibrée des risques bancaires qui menacent souvent la pérennité des institutions financières;

En 2014, la BNC a surtout concentré ses efforts sur le renforcement et le développement de ses nouveaux produits et services financiers, y compris: PROCREDIT, LAJANCASH, KAYPA'M. On retiendra également la commémoration grandiose de son 35ème anniversaire qui a permis d'honorer des clients fidèles et des employés pour les loyaux services rendus pendant toute leur carrière professionnelle. Certains clients ont aussi profité de l'occasion pour témoigner de leur satisfaction pour leur expérience-clients et les services bancaires reçus.

En 2015, la BNC s'attend à surmonter de nouveaux défis, les uns plus importants que les autres. L'attention sera concentrée sur ses priorités qui sont :

- La poursuite de la croissance de ses opérations en misant sur le développement de nouveaux produits et services dans lesquels elle a investi au cours des trois dernières années;
- L'amélioration de la qualité et de la commodité des services à la clientèle en renforçant les services bancaires mobiles, en offrant des solutions et des services bancaires de proximité à la hauteur des attentes des clients;
- La poursuite du redéploiement du réseau des succursales et de l'expansion des affaires:
- L'amélioration de l'efficience et de la productivité de sa gouvernance en vue d'assurer sa compétitivité à long terme;
- La pérennité de la performance financière.

Les défis concernent en priorité, la remise en place du fonds de pension du personnel. Ce processus passe par une évaluation actuarielle. Il s'agira également de se conformer davantage aux normes prudentielles et à la réglementation bancaire, notamment: la nouvelle loi bancaire, la loi fiscale américaine FATCA, la loi sur le blanchiment des capitaux, etc...

Comme on le sait déjà, le mandat du Conseil d'Administration est arrivé à terme le 31 octobre 2014. J'annonce mon départ de la BNC au terme de ce mandat. J'en profite pour remercier le Président de la République et le Sénat de la confiance placée dans le Conseil d'Administration que j'ai eu l'honneur de diriger. Mes remerciements s'étendent à mes collègues du Conseil d'Administration qui ont mis leur science et conscience au service de la BNC et qui n'ont jamais ménagé leurs efforts en vue de son avancement. De même, je ne saurais oublier les dévoués employés pour leurs loyaux services et les clients qui contribuent à son succès.

Les transitions se réalisent toujours dans une logique d'alternance. Il est, toutefois, important de préserver les acquis en vue de pérenniser les valeurs et les performances. Je laisse la BNC avec le sentiment du devoir accompli. Je forme le vœu que le prochain Conseil d'Administration maintienne la performance et la croissance actuelle de la banque, afin de léguer, aux générations futures, une banque solide, financièrement rentable et socialement responsable.

Merci





















Origines

La Banque Nationale de Crédit est une banque commerciale, propriété de l'Etat Haïtien. Elle est issue de la séparation de la Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH), par la loi d'août 1979, en deux banques distinctes: la Banque de la République d'Haïti (BRH) assurant le rôle de Banque d'émission, trésorière de l'Etat, et de supervision du secteur bancaire, d'une part; la Banque Nationale de Crédit (BNC) assurant la succession de la division commerciale de l'ancienne BNRH comme Banque commerciale de l'Etat, d'autre part. La BNC a 35 ans d'existence sous cette appellation, avec une expérience-clients de plus de 100 ans qui lui vaut d'être considérée comme la doyenne des Banques haïtiennes.

Siège Principal

La Banque Nationale de Crédit a son Siège Principal à l'angle des rues des Miracles et du Quai, au numéro 103, Port-au-Prince, Haïti, BP1320 HT6110.

Elle est aussi accessible:

- à travers son site web: www.bnconline.com,
- par téléphone aux numéros: (509) 2816-0006/ 2814-0306
- par Swift à l'adresse : BNCHHTPPXXX.

Historique

De sa création en 1979 à cette date, la BNC a vécu des périodes de succès comme des moments difficiles. Elle a aussi réalisé des exploits et des faits inédits qui marquent son existence et celle du secteur bancaire haïtien. Ce sont entre autres:

1980-1994

Les principaux indicateurs de performance témoignent d'une période de grands succès, marquée par: la croissance de la taille de la Banque, passant de 458 millions de gourdes d'actif total à 1.7 milliard, et des Fonds Propres de 34 millions de gourdes à 102 Millions; l'élargissement du réseau des succursales de 12 à 15 dans toutes les grandes villes du pays, le plus important d'alors; son positionnement au premier rang dans le secteur bancaire.

1994-2001

La BNC est décapitalisée et reléguée au 6ème (dernier) rang du secteur bancaire en 1998, suite à l'érosion des Fonds Propres de 102 millions à 6 millions de gourdes et la détérioration de la qualité de son portefeuille de prêts avec plus de 60% d'improductifs, entre autres. Le gouvernement décida alors de la restructurer. Il confia cette mission à un Comité Provisoire de Contrôle et de Restructuration (CPCR) qui a échoué. Une deuxième version a éte nommée et a pu conduire le processus avec succès et sortir la BNC de sa léthargie au terme d'un mandat de trois ans.

Le processus de restructuration comprenait: l'assainissement du portefeuille de prêts à partir d'un programme de recouvrement des créances; l'informatisation des opérations et la mise en réseau des succursales; la réforme de l'effectif du personnel et des structures de gestion incluant: Stratégies, Politiques, Procédures, Règlements, etc..

2001-2014

La BNC est revenue à la rentabilité en 2001 avec un profit vérifié de 157.6 millions de gourdes et sa performance financière est maintenue. C'est aussi treize années de croissance et de développement institutionnel caractérisées par:

- 1. La poursuite du processus de modernisation et de restructuration;
- 2. La levée des restrictions sur le crédit et les activités de change par la BRH en 2003. Le portefeuille de crédit se développe, en passant de 165 Millions de gourdes au 30 septembre 2001 à 11.2 Milliards au 30 septembre 2014;
- 3. L'extension du réseau des succursales, de 15 au 30 septembre 2001, à 36 au 12 janvier 2010 et 34 au 30 septembre 2014;
- 4. La croissance du Capital autorisé, passant de 25 Mil-lions de gourdes en 2001 à 1.5 Milliard au 30 septembre 2014, par incorporation des profits accumulés;
- 5. L'augmentation des Fonds Propres comptables de 164 Millions de gourdes au 30 septembre 2001 à 2.8 Milliards au 30 septembre 2014;
- 6. L'adhésion au réseau financier international de télécommunication (SWIFT);
- 7. La certification des états financiers de la BNC avec opinion favorable des vérificateurs indépendants pour la première fois depuis 2002;
- 8. La publication régulière du rapport annuel de gestion depuis 2002 avec les états financiers vérifiés;
- 9. La croissance de la taille de la Banque de 2.3 milliards de gourdes au 30 septembre 2001 à 44.5 Milliards au 30 septembre 2014;

- 10. L'acquisition en 2007 des actifs et passifs de la SOCA-BANK, considérée comme fait inédit dans l'histoire bancaire en haiti;
- 11. La reprise graduelle et ordonnée des services bancaires dans les limites imparties par la BRH et l'Association professionelle de banque (APB) suite à la tragédie du 12 janvier 2010.
- 12. L'introduction de nouveaux produits et services financiers comme:
 - Le programme de crédit «Krédi PA'M» en faveur des Agents de la Fonction Publique en 2003;
 - La Banque du dimanche fonctionnant 7 jours sur 7;
 - La Bancassurance en 2008;
 - La Carte BNC en 2008;
 - Le programme de crédit au logement (KAY PA'M) à taux fixe en 2011;
 - Le programme de micro crédit orienté « Production et Transformation » (ProCrédit) en faveur des MPMEs en 2013:
 - La Banque mobile à distance, utilisant le téléphone cellulaire et orientée banque (LajanCash).

Marché et Compétition

La BNC est une banque de détails, elle fournit ses services financiers à tous les secteurs économiques incluant: le secteur privé des affaires, le secteur public, le secteur dit informel, les particuliers et les entreprises. Les produits et services financiers sont vendus au Siège Principal et à travers le réseau de succursales, fonctionnant en ligne et en temps réel avec le système central. Certains services sont aussi disponibles sur le site web: www.bnconline.com.

Le secteur bancaire haïtien est composé de neuf (9) banques commerciales ayant les mêmes caractéristiques. Elles vendent tous les mêmes produits et services financiers. En s'appuyant sur un savoir-faire spécialisé et une approche rigoureuse, la BNC offre à ses clients des services bancaires innovants et adaptés, parmi les plus compétitifs du marché. La Banque est reconnue pour le professionnalisme et la neutralité de ses dirigeants, la souplesse de sa structure organisationnelle, sa capacité à bien comprendre la réalité des clients.

Produits & Services

La BNC offre une gamme de produits et services financiers diversifiés et innovants à ses clients, comprenant:

- Dépôts en gourdes et en dollars américains;
- Crédits en gourdes et en dollars au secteur privé des affaires et entreprises autonomes du secteur public, aux particuliers;
- Financement de programmes spéciaux (Kay Pa'm, Krédi Pa'm, Procrédit);
- Transactions de change (achats et ventes de devises);
- Transferts locaux et sur l'étranger ;
- Produits d'assurance;
- Gestion de comptes ;
- Banque à distance à partir du téléphone cellulaire, etc.



























La vraie solution.

























Conseil d'Administration

La BNC est gérée par un Conseil d'Administration de 5 membres nommé par le Président de la République et ratifié par le Sénat pour un mandat de trois (3) ans renouvelable. Au 30 septembre 2014, il est ainsi composé:



Jean Philippe Vixamar Président

M. Vixamar a intégré le Conseil d'Administration de la BNC en Août 2005. Avant son arrivée à la BNC, il a occupé diverses fonctions telles que:

- a) Conseiller technique principal du Ministre de la Justice (2004-2005);
- b) Gestionnaire du Fonds d'Appui à la Justice et aux Droits Humains de la Coopération Canadienne en Haïti (2000-2004);
- c) Gestionnaire du Projet d'Appui à la Réforme Judiciaire de l'USAID en Haïti (1995-1997);
- d) Chef du service des preuves à la direction des opérations de la Banque de Boston en Haïti (1977-1979).

Angeline Renée Dominique



Banquier de carrière, M. Pardo a 32 ans d'expérience. Il a intégré la BNC en 2007 en tant que Membre du Conseil d'Administration, puis est devenu Vice-Président en 2011. M. Pardo a une formation en Gestion et Organisation d'entreprises. Il est membre fondateur et ancien Président du Conseil d'Administration de l'Institut des Auditeurs Internes d'Haïti.



Mme Angeline Renée Dominique a débuté sa carrière à la BNC le 9 novembre 1982. Banquière de profession, elle a gravi tous les échelons de la hiérarchie de cette banque et est devenue membre du Conseil d'Administration en 2007, puis Directeur Général en 2011. Mme Dominique a travaillé dans différentes Directions, notamment à celle du Crédit qu'elle a dirigée de 2000 à 2007.

Fernand Robert Pardo Vice-Président



Comptable Professionnel Agréé, M. Content a 28 ans d'expérience. Il a intégré la BNC en 2001 et a occupé diverses fonctions: Contrôleur Général (2008-2011); Directeur Exécutif Délégué (2006-2008); Directeur Financier (2001-2006). Avant son arrivée à la BNC, il était vérificateur au Cabinet d'Experts Comptables, Mérovée-Pierre et Associés pendant 10 ans et a occupé la fonction de Manager.

Denis Content Membre



Directeur Général

M. Jean Jacques a intégré la BNC en octobre 1995 et a gravi tous les échelons de la hiérarchie avant d'être nommé Membre du Conseil d'Administration en octobre 2011. Il a occupé divers postes à la Banque, notamment celui de directeur à la Direction de Technologie et Informatique (mars 2003-octobre 2011) et a grandement contribué à l'informatisation de la Banque. Parallèlement, M. Jean Jacques est professeur à la Faculté des Sciences de l'UEH depuis janvier 1995.

Guéla Jean Jacques Membre

Les Bureaux spécialisés

Trois (3) Bureaux spécialisés sont rattachés au Conseil d'Administration:

Bureau du Contentieux



Me Marlaine Cyrill Directeur

Me Neguib Joseph Assistant Directeur

Bureau du Contrôleur



Pathel Paul Assistant Directeur Enock Mérisier Assistant Directeur

Bureau de Conformité



Rose Bianca Jean Marie Directeur Jacques Fortilus Assistant Directeur

Douze (12) Directions et Unités Commerciales, coordonnées par un Directeur Exécutif Délégué, assurent la conduite de la politique commerciale de la Banque. Ce sont:

	Sylvain N	lgamy, <i>Directeur Exécu</i>	tif Délégué
	Direction des Opérations (509) 2816-0011 / 2814-0311 / 2816-0053	lvicat Pierre	Directeur
	(509) 2816-0080 / 2814-0380 (Unité LajanCash)	Guy Marie Caseneuve	Assistant Directeur
	(509) 2816-0014 / 2814-0314 (BNC Online)	Serge Rinchère	Assistant Directeur
	Direction du Crédit	Lionel Guillaume	Directeur
	(509) 2816-0010 / 2814-0310 / 2228-7925	Jacob Riché	Assistant Directeur
	(509) 2816-0078 / 2814-0378 (ProCrédit)	Sonie Dardignac	Assistant Directeur
	Direction des Opérations Internationales et du change	Josette Juste	Directeur
	(509) 2816-0061 / 2816-0012	Ginette Saint Fort	Assistant Directeur
	Direction des Opérations de la Carte BNC	Emmanuelle Jean-Bart	Directeur
	(509) 2816-0013 / 2814-0313 / 2226-8428	Myrtho Midy Louis	Assistant Directeur
	Direction de l'Administration du Crédit	Marie Edouard Rébu	Directeur
	(509) 2816-0000 / 2814- 0300	Jeannine Jean Baptiste	Assistant Directeur
	Direction du Marketing et des Relations Publiques (509) 2816-0040	Hugues Bernard	Directeur
		Laurence Pompée	Assistant Directeur
	Unité de Recouvrement	Stéline Bertrand	Assistant Directeur
	Assurance BNC (509) 2816-0049	Géralda Théodat	Assistant Directeur
	Unité des Biens Hors Exploitation (509) 2816-0020	Roland Léger	Assistant Directeur



Directions & Unités Techniques

Cinq (5) Directions et Unités Techniques coordonnées par un Directeur Exécutif Délégué assurent la gestion technique et l'administration régulière de la Banque. Ce sont:

Erick D. Francois, Directeur Exécutif Délégué		
	Hans A. Désulmé	Directeur
Direction de Technologie	Lesly Auguste	Assistant Directeur
& Informatique	Edson C. Jerôme	Assistant Directeur
	Harald Valcourt	Assistant Directeur
Direction Administrative	Marie Andrée Baril	Directeur
Administrative	Raymonde Denot	Assistant Directeur
Direction des Ressources Humaines	Joucov J. Saintil	Directeur
	Chantal S. Hilaire	Assistant Directeur
	Magaret Halaby	Assistant Directeur
Direction Financière	Willio Augustin	Directeur
	Lunes Pierre Jerôme	Assistant Directeur
Unité Organication 9 Méthodo	Margareth Bonhomme	Chargée de Mission
Unité Organisation & Méthode	Margalie Dorcélus	Assistant Directeur



Les services aux clients sont fournis à travers un réseau de 34 succursales réparties sur tout le territoire national et une succursale virtuelle sur le site web **www.bnconline.com** facilitant les services en ligne. Les succursales sont rattachées à la Direction des Opérations. Ce sont:

Zone Métropolitaine de Port-au-Prince

	Avenue Panaméricaine
PÉTION VILLE	(509) 2816-0016 / 2814-0316
	Place Boyer
	(509) 2816-0018 / 2814-0318
	Choucoune Plaza
	(509) 2816-0017 / 2814-0317
	Hôtel Royal OASIS
	(509) 2816-0070 / 2814-0370
	Rue des Miracles
	(509) 2816-0065 / 2814-0365
PORT- AU-PRINCE	Rue Pavée
	(509) 2816-0060 / 2814-0360
	Lalue (Avenue John Brown)
	(509) 2816-0019 / 2814-0319 Delmas 52-54
	(509) 2816-0021 / 2814-0321
	Delmas 32
DELMAS	(509) 2816-0020 / 2814-0320
	Delmas 2
	(509) 2816-0050 / 2814-0350
	Parc Industriel
	(509) 2816-0022 / 2814-0322
	Croix des Missions
	(509) 2816-0023 / 2814-0323
	Croix des Bouquets
PLAINE DU CUL DE SAC	(509) 2816-0026 / 2814-0326
	Tabarre, Boulevard du 15 octobre
	(509) 2816-0079 / 2814-0379
	Cabaret
	(509) 2816-0027 / 2814-0327
	Côte Plage (509) 2816-0024 / 2814-0324
CARREFOUR &	Arcachon 32 (509) 2816-0025 / 2814-0325
LÉOGÂNE	Léogâne (509) 2816-0028 / 2814-0328

Villes de Province

Cap-Haïtien 13 & 14 Rue du Quai (509) 2816-0029 / 2814-0329

Port de Paix 22, Angle rues Notre Dame & Sylvain (509) 2816-0030 / 2814-0330

> **Rue Saint Charles** (509) 2816-0031 / 2814-0331

Fort Liberté

Ouanaminthe Angle rues Hispaniola et Papa Jacques (509) 2816-0032 / 2814-0332

Hinche 23, Boulevard Jn Jacques Dessalines (509) 2816-0033 / 2814-0333

Gonaïves 6, rues Anthénor Firmin et Saint Jean (509) 2816-0034 / 2813-0334

Saint Marc 284, Angle rues Louverture et St Laurent (509) 2816-0035 / 2816-0055

> Jacmel 31, Avenue de la Liberté (509) 2816-0036 / 2814-0336

Petit Goave 3, rue du Quai (509) 2816-0037 / 2814-0337

Miragoane 65, Grand'rue (509) 2816-0038 / 2814-0338

Fonds des Nègres Route Nationale No 2 (509) 2816-0039 / 2814-0339

Aquin 65. Place d'Armes (509) 2816-0041 / 2814-0341

Cayes I 8 bis, rue Trois Frères Rigaud (509) 2816-0042 / 2814-0342

Cayes II 21, rue du Quai (509) 2816-0043 / 2814-0343

Jérémie 15. Rue Destinville Martineau (509) 2816-0044 / 2814-0344

Caracol Parc Industriel de Caracol (509) 2816-0007

Structure Financière

Au 30 septembre 2014, la taille de la BNC est de 44.5 milliards de gourdes. Elle est classée en troisième position sur un total de 9 banques commerciales haïtiennes. Sa structure financière est composée de 93% de passifs (dépôts des clients et autres passifs) et 7% de Fonds Propres comptables.

Correspondants à l'étranger

Ils sont parmi les plus réputés sur le plan international, ce sont:

- Bank of New York Mellon
- Citibank
- Banque Nationale du Canada
- Morgan Stanley / Smith Barney (Placements)
- Deutsche Bank (Placements)

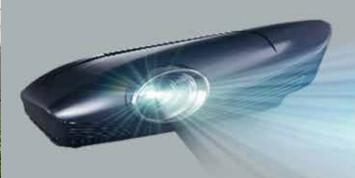
Système d'Information & Transparence

Les informations financières de la BNC sont traitées par un système d'information bancaire parmi les plus robustes dans le domaine. Ce qui garantit leur fiabilité et leur sécurité, aussi bien que leur disponibilité en permanence. Les états financiers, qui en résultent, sont édités sur base mensuelle, trimestrielle et annuelle pour être transmis au régulateur, la Banque de la République d'Haïti (BRH) comme requis. Les états financiers annuels sont vérifiés régulièrement depuis 2002 par un cabinet d'experts comptables indépendant, Mérovée-Pierre et Associés, et transmis au régulateur et aux autres institutions désignées de l'Etat. Ils sont ensuite publiés dans un journal à grand tirage du pays, puis, insérés dans le rapport annuel de gestion de la Banque.



ÉVOLUTION MACROÉCONOMIQUE

ÉVOLUTION DE LA BNC ET DU SECTEUR BANCAIRE



EVOLUTION MACROÉCONOMIQUE

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

DÉCÉLÉRATION DE LA CROIS-SANCE ÉCONOMIQUE

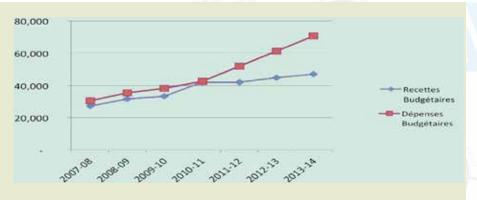
Le taux de croissance économique pour 2013-2014 a connu une baisse de 54% par rapport à l'année précédente. En effet, il a été estimé par l'IHSI à 2.8%, contre 4.3% en 2012-2013.



FINANCES PUBLIQUES

ACCENTUATION DU DÉFICIT BUDGÉTAIRE

Le déficit budgétaire s'est accentué au cours de cet exercice fiscal, en passant de 16.5 milliards de gourdes en 2012-2013 à 23.5 milliards en 2013-2014. Cette aggravation du déficit a occasionné une augmentation du financement monétaire provoquant une hausse de liquidité dans l'économie.



NIVEAU DES PRIX

ACCÉLÉRATION DE L'INFLATION

Le taux d'inflation en glissement annuel s'est déterioré par rapport à l'exercice précédent en passant de 4.5% à 5.3%. La baisse de l'offre des produits agricoles sur le marché local conjuguée à la dépréciation de la gourde par rapport au dollar américain sont à la base de cette poussée inflationniste.











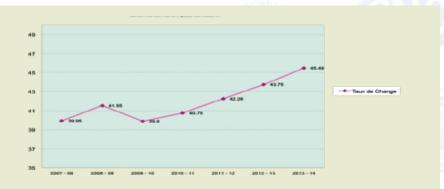




COURS DE CHANGE

DÉPRÉCIATION DE LA MONNAIE NATIONALE

Le taux de change de la gourde par rapport au dollar a atteint une moyenne de 45.49 gourdes pour un dollar américain à la fin de l'exercice 2013-2014, contre 43.75 l'exercice précédent. La gourde s'est dépréciée d'environ 4% en 2013-2014 contre 3.5% l'exercice précédent.



AGRÉGATS MONÉTAIRES

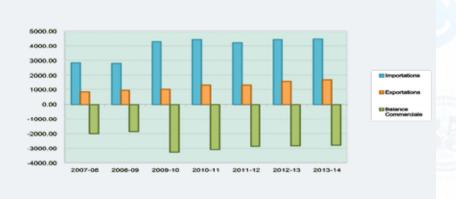
FORTE CROISSANCE DE LA MASSE MONÉTAIRE

La masse monétaire au sens large s'est accrue en 2013-2014 consécutivement à une progression de 10.5% de la masse monétaire M1 et d'une augmentation de 11.23% des dépôts en dollars convertis en gourdes. En ce qui a trait au crédit accordé au secteur privé par le système bancaire, une hausse de 1.1% a été enregistrée.

BALANCE COMMERCIALE

ATTÉNUATION DU DÉFICIT DE LA BALANCE DES OPÉRATIONS COURANTES

Le ratio déficit courant par rapport au produit intérieur brut est passé de -15.20% en 2012-2013 à -12.8% en 2013-2014 traduisant ainsi une amélioration au niveau du solde courant de la balance des paiements. Ce résultat est imputable essentiellement à une progression moins prononcée des importations (2.3%) comparativement aux exportations (5.6%).



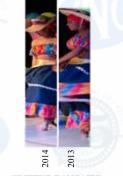
EVOLUTION DE LA BNC ET DU SECTEUR BANCAIRE

RÉSULTATS FINANCIERS

Les résultats financiers ci-contre, tirés du rapport "Statistiques et Indicateurs financiers" de la BRH, montrent une progression de la performance du secteur en 2014 comparée à 2013, ce qui n'est pas le cas pour la BNC. Les résultats vérifiés de la BNC s'alignent par contre, avec le secteur bancaire, avec 406 millions de gourdes en 2014, contre 401 millions en 2013, soit une progression réelle de 1.24%.

Le processus de diversification des revenus du secteur bancaire s'est poursuivi en 2014. Les autres revenus et les revenus d'intérêt sont en parité sur le produit net bancaire, soit 50% de chaque côté.

	BNC	Secteur Bancaire
	000'0 HTG	000'0 HTG
2014	410,144	3,211,813
2013	436,388	2,938,856
Croissance	(26,244)	272,957



BNC

SECTEUR BANCAIRE



La taille du secteur bancaire s'est élargie de 18.5 milliards de gourdes au 30 septembre 2014, soit 10.56% par rapport au 30 septembre 2013. La BNC a enregistré une croissance de 4.97% par rapport au 30 septembre 2013 qui est en adéquation objectifs.

on	avec	ses

	BNC	Secteur Bancaire
	000'0 HTG	000'0 HTG
2014	44,677,769	194,501,695
2013	42,562,735	175,932,027
Croissance	2,115,034	18,569,668
	4.97%	10.56%





CRÉDIT

Le crédit du secteur bancaire à l'économie a crû de 10.12% au 30 septembre 2014, comparé au 30 septembre 2013. Celui de la BNC a crû de 12.29%. La BNC a ainsi amélioré sa part de marché qui est passée de 16.21% à 16.53%. Le crédit du secteur bancaire en pourcentage des dépôts représente 44.22 % en 2014, contre 43.44 % en 2013. Celui de la BNC représente 32% en 2014 contre 29.36% en 2013.

	BNC	Secteur Bancaire
	000'0 HTG	000'0 HTG
2014	11,521,904	69,683,279
2013	10,260,466	63,278,209
Croissance	1,261,438	6,405,070



BNC



SECTEUR BANCAIRE

PLACEMENTS

Les placements ont augmenté de 13% au niveau du secteur bancaire, par contre, ceux de la BNC ont baissé de 10.68%. Les Bons BRH ont baissé de 5.9 milliards de gourdes à 3.8. Comme nouveauté, il y a les Bons & Obligations du Trésor totalisant 6.6 milliards de gourdes au 30 septembre 2014.

	BNC	Secteur Bancaire
	000'0 HTG	000'0 HTG
2014	12,923,311	41,243,519
2013	14,468,760	36,496,954
	(1,545,449)	4,746,565
	10.68%	13.00%

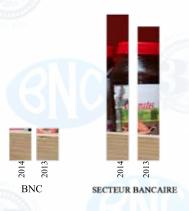


DÉPÔTS

Les dépôts du secteur bancaire ont augmenté de 11.9 milliards de gourdes au 30 septembre 2014, comparé au 30 septembre 2013, soit une variation de 8.17%. Ceux de la BNC ont crû de 2.91%. Leur répartition par zone géographique est comme suit:

GNU	Zone de Port-au-Prince	Villes de Province	
Secteur bancaire	84.54%	15.46%	
BNC	77.9%	22.10%	

BNC	Secteur Bancaire
000'0 HTG	000'0 HTG
35,961,593	157,549,122
34,943,125	145,645,946
1,018,468	11,903,176
2.91%	8.17%
	000'0 HTG 35,961,593 34,943,125 1,018,468



AVOIR DES ACTIONNAIRES

Les Fonds Propres comptables du secteur bancaire ont augmenté de 12.91% au 30 septembre 2014, comparé au 30 septembre 2013, soit 1.6 milliard de gourdes résultant des bénéfices non répartis. Ceux de la BNC ont augmenté de 13.14%. Les Fonds Propres comptables du secteur bancaire et de la BNC représentent respectivement 7.58% et 6.80% de l'actif total.

	Bancaire	BNC
	000'0 HTG	000'0 HTG
2014	14,750,486	3,036,676
2013	13,063,914	2,684,078
	1,686,572	352,598
	12.91%	13.14%











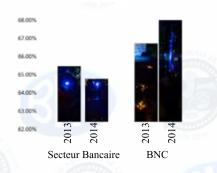




COEFFICIENT D'EXPLOITATION

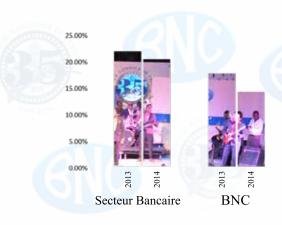
Ce ratio mesure l'efficacité opérationnelle, il est une fonction des charges d'exploitation sur le Produit Net Bancaire. Au 30 septembre 2014, la moyenne du secteur est de 64.43% et le ratio de la BNC de 67.65%.

	Secteur Bancaire	BNC
2013	65.06%	66.39%
2014	64.43%	67.65%



RENTABILITÉ DES FONDS PROPRES

	Secteur Bancaire	BNC				
2013	21.86%	17.90%				
2014	20.51%	14.34%				



Le rendement des fonds Propres du secteur bancaire, comme de la BNC, a enregistré un recul par rapport à 2013. Il est toutefois supérieur à la performance globale de l'économie. Le recul par rapport à 2013 est grandement attribuable à la dégradation de certaines créances liées au secteur hôtelier, ayant nécessité des provisions additionnelles par rapport à 2013.

PARTS DE MARCHÉ BNC

Les ratios ci-contre démontrent une amélioration des parts de marché des prêts et du Produit Net Bancaire qui sont les deux principales priorités de la BNC. Les variations baissières des autres postes sont fonction des objectifs établis. La BNC maintient et consolide sa position de 3ème rang du secteur bancaire.

	2013	2014	
Liquidités	22.32%	23.51%	
Prêts	16.21%	16.53%	
Placements	39.64%	31.33%	
Actif total	24.19%	22.97%	
Dépôts totaux	23.99%	22.83%	
PNB	15.94%	16.15%	
Profit net	16.65%	14.38%	





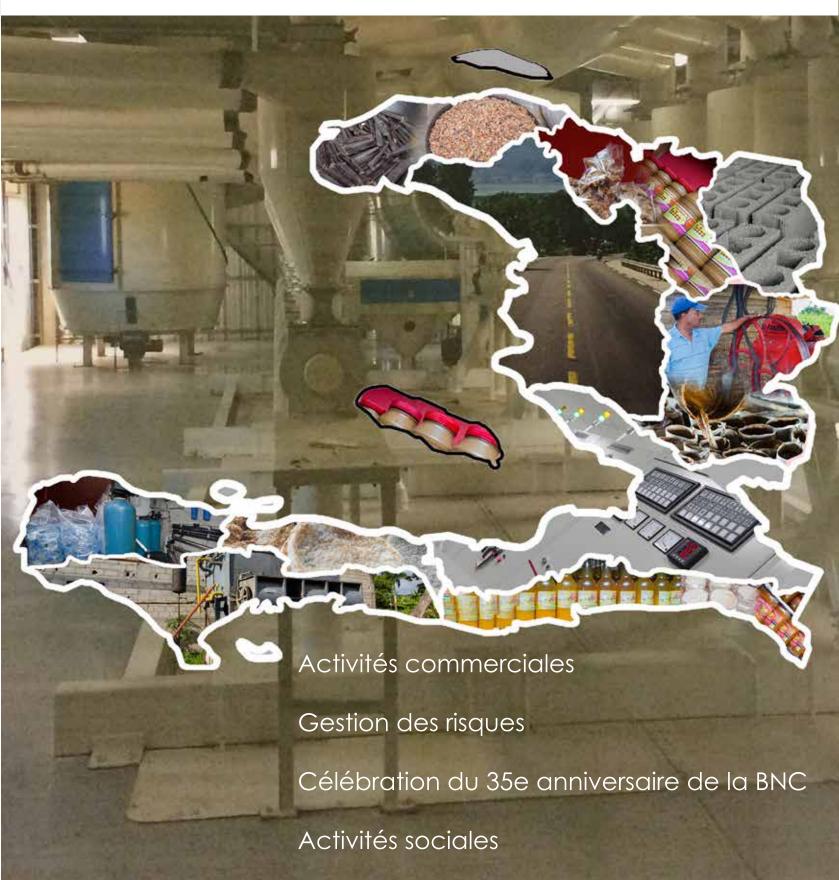






RAPPORT D'ACTIVITÉS 4





Elles se sont poursuivies de façon habituelle en 2014, avec des efforts additionnels pour la promotion et le déploiement des innovations récentes comme **Lajancash**, **Kay Pa'm**, **Procrédit**. Des investissements ont été effectués à travers les infrastructures de collecte de dépôts et de ventes de produits et services. Il s'agissait de consolider les performances financières et s'assurer d'une distribution efficace des produits et services par leur proximité avec la clientèle et leur disponibilité. Les résultats commerciaux se résument comme suit:

Dépôts

Crédit

En 2014, la BNC a diversifié son programme d'activités dans les succursales, en vue de meilleurs services à la clientèle et la croissance des dépôts. Les activités entreprises comprenaient entre autres: la poursuite de l'aménagement des infrastructures de collecte des dépôts; la promotion et le déploiement des services de banque mobile à distance LajanCash, pour faciliter l'inclusion financière et la proximité des services; un accompagnement soutenu en publicité, marketing et relations publiques. La rémunération de certains dépôts importants a été aussi révisée pour tenir compte des conditions du marché, en dépit de l'augmentation des taux de réserve obligatoire. Ceci a contribué à une mobilisation plus importante de l'épargne avec 51,288 nouveaux comptes. Les coûts des ressources ont subi une augmentation, causant une réduction de la marge nette d'intérêt.

En 2014, la BNC a décaissé environ 4 milliards de gourdes de crédit. Le commerce de gros et les prêts à la consommation, comprenant en grande partie les prêts aux Agents de la Fonction Publique (Krédi Pam), ont été les plus grands bénéficiaires. Le programme de prêts Kay Pam a aussi affiché des résultats significatifs dignes des objectifs de la BNC avec une croissance de plus de 100%. La révélation de l'année aura été sans doute le déploiement du programme de prêts aux Micro Petites et Moyennes entreprises de production et de transformation "Procrédit" dans 8 départements géographiques du pays. Son encours a crû d'environ 55% comparé à 2013 . Procrédit est la concrétisation du rêve de la BNC d'un programme de crédit au service de l'économie réelle, facilitant ainsi l'accès au crédit à des micro-entreprises de production et de transformation de produits agricoles. Procrédit lança ses activités à Maïssade, département du Centre le 25 janvier 2013. C'était la première fois qu'un programme de financement de microcrédit bancaire démarrait ses activités en dehors de la communauté urbaine de Port-au-Prince.

Avec Procrédit, la BNC se positionne comme une Banque responsable, désireuse d'accompagner la croissance et l'essor de l'entreprenariat social. Il ne s'agit pas seulement d'un instrument financier, mais aussi et surtout d'un engagement civique, d'un outil de développement et d'un levier de progrès permettant d'intégrer les communautés rurales dans l'effort de construction nationale et de développement durable.

Procrédit s'étend aujourd'hui sur huit (8) départements géographiques du pays en attendant de couvrir tout le territoire national en 2015.

La BNC finance les besoins en matériels et équipements des micro entreprises, aussi bien que leurs besoins en fonds de roulement. A ceci s'ajoutent un accompagnement et des conseils en gestion leur permettant de se développer.

les capacités des micro entreprises qui ne sont pas habituées à la rigueur bancaire, mais qui ont un savoir faire et peuvent



Les activités financées par la BNC à travers Procrédit, au 30 septembre 2014, sont aussi diverses que variées. Elles comprennent entre autres:

La production de liqueurs, de beurre d'arachide, de rapadou, de cassave, d'Ak100, de confiture, de café, de jus, d'eau traitée;



La fabrication de blocs vibrés, de meubles en bois;

contribuer au développement de la production nationale.



La transformation et le conditionnement de produits céréaliers (pois, riz, petit mil, etc...) et du cacao.



En 2014, les activités de trésorerie ont augmenté sous l'effet de l'offre du marché local (Bons BRH et Bons du Trésor) mais aussi en raison de situation de surliquidité résultant du ralentissement du crédit. La BNC a pris avantage de ces activités, les revenus d'intérêt correspondants sont passés de 234 millions de gourdes en 2013 à 373 millions de gourdes en 2014. Parallèlement, sous l'effet d'anticipations négatives des agents économiques, la demande pour le dollar américain a augmenté. Ce qui a provoqué une hausse du taux de change passant de 43.74 gourdes en moyenne pour un dollar en septembre 2013 à 45.50 en septembre 2014, soit une variation de 4%. Les volumes d'achats et de ventes de dollars américains ont augmenté de façon considérable, les achats sont passés de 168.1 millions de dollars en 2013 à 205.6 millions en 2014, et les ventes de 178.5 millions de dollars en 2013 à 210.7 millions en 2014. Les ventes ont généré une marge de 31 centimes de gourdes sur un dollar américain en 2014 contre 25 centimes en 2013 et des revenus respectifs de 77.2 et 54.9 millions de gourdes.

Bancassurance

Les activités d'assurance ont enregistré une évolution significative avec la vente de plus de 2000 polices en 2014. Il en est résulté des revenus nets de près de 20 millions de gourdes, en hausse de 31% par rapport à l'exercice précédent. L'Assurance BNC est le fruit d'un partenariat commercial avec la Alternative Insurance Company (AIC) depuis 2008 pour la commercialisation de ses produits d'assurance sous le label de la BNC. Le secteur de Bancassurance s'est révolutionné depuis lors, mettant en compétition les principales Banques du secteur. Les produits d'assurance vendus par la BNC comprennent:

- L'assurance véhicule offerte au meilleur prix du marché avec des couvertures de base et des options répondant aux préoccupations et soucis des assurés;
- L'assurance multirisque entreprise et habitation apportant une solution aux assurés face aux divers risques de catastrophes naturelles auxquels le pays est exposé, par des couvertures de base et des options et des modes de paiement allégés;
- L'assurance vie temporaire à capital fixe répondant aux besoins de garantie d'un prêt, d'un investissement ou d'une prévoyance familiale;
- L'assurance vie 024, un produit BNC pour les personnes âgées de 22 à 49 ans, disponibles à travers tout le réseau de la BNC dans un délai de 24 heures, sans examens médicaux et à des prix défiant toute concurrence;
- L'assurance crédit vie collectif répondant aux besoins de couverture de prêts.

Virements et transferts

La BNC effectue des virements et transferts de et vers l'étranger pour ses clients à travers le réseau financier internationnal de télécommunication SWIFT, BNCHHTPPXXX. Le client de la BNC est assuré d'avoir le montant du transfert sur le compte de son correspondant dans un intervalle de temps de deux (2) heures en toute sécurité. Le réseau SWIFT, auquel la BNC est affiliée, est l'un des moyens de transfert d'argent le plus rapide et le plus sûr du secteur bancaire. Au cours de l'exercice 2013-2014, un total de 11951 transferts totalisant environ 700 millions de dollars américains sont transférés à travers la BNC.

Collecte de droits de douane et de taxes

Dans le cadre d'un contrat avec la Banque de la République d'Haïti (BRH), la BNC collecte des taxes et droits de douane pour le Trésor Public dans les villes de province où la BRH n'est pas représentée. Au cours de l'exercice 2013-2014, elle a collecté 2.1 milliards de gourdes pour le Trésor Public, soit 1.6 milliard pour la Direction Générale des Impôts (DGI) et 478 millions pour l'Administration Générale des Douanes (AGD).

BNC online

Le site web de la BNC a été mis à jour au cours de l'exercice 2013-2014 pour une plus grande satisfaction de ses clients, à partir de leur ordinateur. Les opérations disponibles comprennent:

- · Versements ou paiements sur carte BNC;
- · Virements intra et extra patrimoine;
- · Consultation de comptes de dépôts BNC;
- Commande de chéquiers;
- · Réquisition de chèque de direction;
- · Virement récurrent:
- Inscription en ligne;
- · Modification ou récupération de code d'accès;
- Chargement automatique de compte mobile (Lajan Cash).



GESTION DES RISQUES

Les résultats de la BNC, comme de toutes banques, sont au quotidien menacés par des risques inhérents à ses opérations. Ces risques sont gérés à différents niveaux par chaque intervenant dans le processus opérationnel: les Succursales, les Directions commerciales et techniques, le Conseil d'Administration. Ils sont aussi contrôlés et supervisés par des structures internes et externes indépendantes des opérations comme: les Comités spécialisés, le Bureau du Contrôleur, le Bureau de Conformité, les Vérificateurs externes.

Les Comités spécialisés sont des structures de gestion des risques. Ils sont composés des Membres du Conseil d'Administration et des Directions impliquées directement dans la gestion des risques. Ils sont au nombre de sept (7) et se présentent comme suit:

- Comité de Direction
- · Comité de Crédit
- Comité de Trésorerie
- Comité d'Audit
- Comité de Pilotage Informatique
- Comité de Sécurité et de Déontologie
- · Comité de Planification stratégique

Le Bureau du Contrôleur contribue à la gestion des risques de la Banque par des activités exercées de manière objective et indépendante par ses deux branches de contrôle et d'audit. Il s'assure et rassure le Conseil d'Administration d'une gestion adéquate des risques de la Banque par le respect des politiques et procédures. Il évalue le degré de maîtrise des risques par le personnel et l'application des dispositifs de contrôle opérationnel à un niveau acceptable en vue de l'atteinte des objectifs. Les travaux du Bureau du Contrôleur s'étendent sur tous les Bureaux, Directions et Unités et dans le réseau des succursales. Il est rattaché directement au Conseil d'Administration, ses travaux sont supervisés par le Comité d'Audit.

Le Bureau de Conformité veille à l'exécution de la politique de Conformité de la Banque, il agit de façon indépendante et en particulier s'assure de la conformité aux lois, règlements, circulaires, règles et normes professionnelles. Il identifie et évalue le risque de conformité comprenant: les risques légaux et réglementaires; le risque de sanctions; le risque de réputation. Le Bureau de Conformité est directement rattaché au Conseil d'Administration.

Les risques les plus importants comprennent:

Risque de crédit ou de contrepartie.- Il est considéré comme le premier des risques auxquels est confrontée la BNC. Le portefeuille de crédit représente 68% de l'actif net pondéré au 30 septembre 2014. C'est le risque de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur face à ses obligations. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du

prêt ou de la créance est un élément capital de mesure de la qualité du crédit. Ce risque est géré à plusieurs niveaux à la BNC. On retrouve en première ligne la Direction du Crédit qui assure l'interface avec le client; en deuxième ligne se trouve le Bureau du Contentieux qui s'assure de la qualité des titres et documents légaux et intervient dans le recouvrement forcé; en troisième ligne se trouve le Comité de Crédit qui procède à l'évaluation du risque et l'approbation du crédit; en quatrième ligne intervient la validation des décisions par le Conseil d'Administration.

Risque de marché.- Il se rapporte aux activités de négociation sur les marchés de capitaux. Il est celui de déviations défavorables de la valeur de marché des positions pendant la durée minimale requise pour liquider les positions. Il se mesure à partir de l'instabilité des paramètres de marché comme les taux d'intérêt, les indices boursiers et les taux de change. Ce risque est géré en premier lieu par la Direction Financière à partir des outils, techniques et dispositifs organisationnels développés et mis en application. Il est ensuite contrôlé et supervisé par le Comité de Trésorerie qui s'assure de la surveillance étroite de la position de liquidité en relation aux besoins opérationnels et de solvabilité à court terme aussi bien que de la conformité réglementaire en terme de réserve obligatoire.

Risque opérationnel.- Il relève de processus internes défaillants ou inadaptés, de dysfonctionnement des systèmes d'informations, ou d'événements externes. Il recouvre les risques de ressources humaines, juridiques, fiscaux, de système d'information, de procédures, aussi bien que les conséquences pécuniaires éventuelles du risque de non conformité et du risque de réputation.

Le risque dit "opérationnel" ne se prête pas à des mesures, ce qui réduit l'efficacité de sa gestion. Chacune de ses composantes est contrôlée par une Direction spécialisée avec des outils, techniques et procédures sous la supervision du Conseil d'Administration.

Le risque de ressources humaines est un élément important dans une institution en raison de sa diversité. Sa gestion à la BNC est assurée par la Direction des Ressources Humaines supervisée par la Direction Générale. Les interventions de la Direction des Ressources Humaines visent à renforcer la capacité professionnelle des cadres et employés et aussi à améliorer leur environnement de travail et leur condition de vie. Au cours de l'exercice 2013-2014, les cadres et employés de la BNC ont bénéficié de divers programmes de formation continue. Ceux de la Direction du Crédit ont reçu une formation intensive en gestion des risques de crédit, dans le cadre d'un partenariat avec la Banque Interaméricaine de Développement (BID). Les sujets de formation dispensée sont les suivants:

- Les normes internationales de présentation de l'information financière (IFRS);
- La lutte contre le blanchiment des capitaux;
- · La sécurité informatique et réseautique;
- · La gestion documentaire;
- · La gestion des risques au sein des institutions;
- · La rédaction administrative;
- · L'éthique institutionnelle;
- · L'économie des affaires;
- La gestion de la relation commerciale et amélioration des services clients;
- · La gestion des risques de crédit;
- · La Banque mobile à distance;
- La gestion des cartes de crédit.

Les mouvements de personnel au cours de l'exercice 2014 ont évolué dans le sens d'une meilleure stabilité des effectifs, ce qui contribue à l'amélioration de la qualité des services bancaires. Les chiffres clés concernant les ressources humaines comprennent:

- 1) Recrutements: 54 en 2014 contre 117 en 2013;
- 2) Licenciements: 10 en 2014 contre 15 en 2013;
- 3) Effectif des succursales en pourcentage de l'effectif total: 73.1 %
- 4) Nombre de femmes en pourcentage de l'effectif total: 48.49%

Le risque de système d'information se rapporte aux pertes liées aux faiblesses de sécurité des systèmes d'information. La qualité de l'information financière et sa disponibilité sont des enjeux du système d'information. La gestion de ce risque est assurée par la Direction de Technologie et Informatique ainsi que l'unité Recherche et Développement. Elles ont le contrôle du système et le soutien du fournisseur du logiciel dépendant des besoins. La supervision et le contrôle de ce risque sont assurés par le Comité spécialisé de Pilotage Informatique.

Le risque juridique représente pour la Banque l'éventualité de pertes (financières, confiance, image) pour violation de dispositions légales, qu'elle soit volontaire ou non. Sa gestion est assurée par le Bureau du Contentieux dans son rôle de Conseiller juridique de la Banque. Les services professionnels de cabinets d'avocats externes sont aussi sollicités lorsque nécessaire. Le Bureau du Contentieux exerce sa fonction à partir d'activités diverses à l'interne ou devant les tribunaux. Il participe aussi à des tâches administratives (rédaction de contrat, lettres d'instruction, etc...) Il intervient également devant les tribunaux pour assurer la défense de la Banque. Le Bureau du Contentieux participe aussi activement dans la gestion du risque de crédit tant en amont qu'en aval. Ses activités ont pour objectif de réduire au maximum les risques juridiques. Son bilan de l'exercice 2013-2014 comprend entre autres, l'analyse de 484 titres de propriété liés à des requêtes de crédit et la liquidation de 163 dossiers de successions.

Le risque de non conformité est défini en général comme le risque de sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires, assorti de pertes financières significatives pour non respect de dispositions légales, des normes, accords, ou règlements. En tant que Banque commerciale de l'Etat, la BNC est respectueuse de la loi. Elle mesure l'impact de ces risques sur ses résultats, aussi bien que sur sa réputation, et met en place les dispositifs de contrôle susceptibles de les maîtriser. Cette tâche est partagée entre la Direction des opérations, à travers les Directeurs de succursales dans leur rôle d'officiers de conformité, et le Bureau de Conformité qui est rattaché au Conseil d'Administration.

CÉLÉBRATION DU 35e ANNIVERSAIRE

La BNC a marqué l'année 2014 par les festivités de son 35ème anniversaire de services bancaires et de conseils à la communauté des affaires, au secteur public et aux particuliers. Ces festivités s'inscrivaient dans un objectif principal d'honorer les clients qui lui ont toujours fait confiance. C'était aussi l'occasion pour la Banque de témoigner sa gratitude envers des employés qui ont consacré toute leur vie professionnelle à l'Institution.

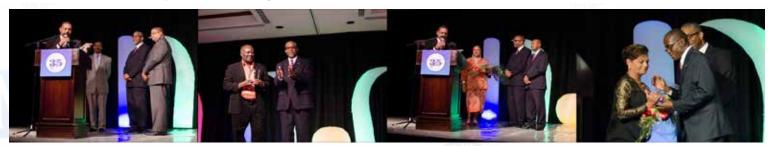
En levée de rideau, les festivités ont débuté à l'Hôtel Royal OASIS par un déjeuner de réflexion sur le thème "Contribution de la BNC au développement de l'Economie Nationale". Ce déjeuner coïncidait avec l'ouverture de la semaine de la Finance organisée par Group Croissance, en partenariat avec la Banque de la République d'Haïti (BRH). La BNC a profité de cette occasion pour présenter ses produits et services à une assistance bien avisée, composée d'hommes et de femmes d'affaires, de banquiers et d'officiels du gouvernement.

La première partie des festivités s'est déroulée le 9 mai 2014 à l'Hôtel "Karibé Convention Center" au cours d'un spectacle culturel soigneusement préparé et mis en scène par l'École de danse Lynn William Rouzier. Les clients, employés et amis de la BNC, qui ont fait le déplacement, se souviennent encore de cette soirée de couleurs, de danses et de sons, gravée à jamais dans leur mémoire.



9 mai 2014, Karibé Convention Center

La soirée s'est achevée par un hommage bien mérité rendu à des clients fidèles.



14 Août 2014 Commémoration officielle du 35ème anniversaire au Karibé Convention Center

Le monde de la finance, les clients et amis de la BNC, aussi bien que les cadres et employés s'étaient donné rendez-vous au Karibé pour témoigner de leur support, amitié, fidélité ou reconnaissance envers la doyenne des banques Haïtiennes.

A peine gravis les jardins de l'Hôtel, les invités étaient séduits par un somptueux décor de couleurs comme prémices d'une soirée qui s'annonçait inédite. Le spectacle commença par un documentaire racontant l'histoire de la BNC par deux de ses plus anciens présidents de Conseil d'Administration, Monsieur Edouard Racine de 1980 à 1986, Monsieur Socrate L. Dévilmé de 1988 à 1990, et des temoignages de certains clients de leurs expériences respectives.

















La soirée s'est poursuivie avec un vibrant discours du Président du Conseil d'Administration. Après ses propos de bienvenue à l'assistance, M. Vixamar annonce les honneurs du Conseil d'Administration aux quatre (4) premiers Présidents de la BNC et à des clients qui lui ont toujours témoigné confiance, attachement et fidélité. Il retraça ensuite le parcours de la BNC en trois périodes tout en souligant aussi trois événements majeurs qui ont marqué son évolution au cours de ses 35 dernières années. Les 3 périodes sont de:

- 1. 1979 à 1989, correspondant à une situation de quasi monopole;
- 2. 1989 à 1999, la décadence de la BNC et;
- 3. 1999 à 2014, le renouveau et la modernisation de la BNC.

Les 3 événements sont les suivants:

- 1. la restructuration et la modernisation de la Banque;
- 2. l'acquisition des Actifs et Passifs de la SOCABANK;
- 3. le tremblement de terre du 12 janvier 2010 marquant un tournant décisif dans l'évolution des affaires en Haïti.

Le Président fit aussi un rappel des secteurs de l'économie nationale financés par la BNC, comme:

- l'énergie;
- les télécommunications;
- les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires;
- l'éducation;
- la santé:
- l'hôtellerie;
- l'Import-export;
- · la sous-traitance;
- l'immobilier;
- le transport, etc....

Il souligna ensuite les principales innovations récentes de la BNC:

- 1. le fonctionnement de la Banque du dimanche;
- 2. l'accès des Agents de la Fonction Publique au crédit du secteur bancaire à travers le programme de crédit Kredi PAM;
- 3. le lancement de la première bancassurance du pays;
- 4. le lancement du programme de crédit (PROCREDIT) aux micro, petites et moyennes entreprises, engagées dans la production et la transformation de produits semi-finis, en produits finis, à un taux concurrentiel;
- 5. le lancement de la première banque mobile à distance dirigée par une banque commerciale par l'utilisation du téléphone cellulaire.

Il rappela les engagements pris devant le Sénat de la République par le Conseil d'Administration qui sont presque tous honorés à cette date:

- Le renforcement du troisième rang de la BNC dans le secteur bancaire haïtien;
- L'augmentation du portefeuille de prêt de la Banque dans les secteurs du logement, de l'industrie, des infrastructures et de la sous-traitance;



- L'élaboration et le financement d'un programme de prêt au logement à un taux préférentiel et sur longue période;
- Le lancement d'un programme de crédit en faveur de micro, petites et moyennes entreprises de production et de transformation;
- La réduction du taux d'improductivité du portefeuille de crédit au 30 septembre 2014;
- L'élaboration d'un plan de développement technologique de la BNC;
- Le rétablissement de la taille du réseau à son niveau d'avant le séisme du 12 janvier 2010 et le redéploiement de son réseau de succursales dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince;
- Le lancement de la Banque à distance et la banque mobile;
- L'amélioration des conditions de vie du personnel à travers la rémunération et la formation continue;
- L'amélioration des conditions de traitement du personnel du réseau travaillant le dimanche;
- La soumission des déclarations de patrimoine des Membres du Conseil d'Administration.

Le président termina son discours en annonçant les perspectives pour les 15 prochaines années qui séparent la BNC de la commémoration de son cinquantième anniversaire, qui sont de:

- 1. Continuer à offrir des produits et services bancaires innovants et de qualité à sa clientèle;
- 2. Renforcer sa présence sur l'ensemble du territoire haítien;
- 3. Contribuer à une plus grande bancarisation ainsi qu'à l'inclusion financière de la population économique active du pays;
- 4. Poursuivre l'accompagnement de l'Etat haïtien dans ses efforts de développement et de modernisation de l'économie nationale;
- 5. S'affirmer d'avantage comme un partenaire incontournable du secteur privé des affaires;
- 6. Continuer de gravir les sommets de la Modernité, la Performance et la Rentabilité.

Le temps fort de la soirée fut la remise de distinction aux quatre (4) premiers Présidents du Conseil d'Administration de la BNC:

- M. Gérard Martineau;
- M. Edouard Racine;
- M. Yvon César'
- M. Socrate L. Devilmé







Ce fut ensuite la remise de plaques d'honneur à certains clients qui ont toujours témoigné leur attachement et leur fidélité à la BNC.







Après un copieux repas, l'assistance a été emportée dans un spectacle à couper le souffle préparé et exécuté par des artistes et chorégraphes parmi les plus chevronnés de ce secteur. La soirée s'est achevée sous des feux d'artifices et la satisfaction de la réussite de cet événement.







16 août 2014, troisième et dernière partie des festivités en l'honneur des employés de la BNC au Parc Historique de la Canne à Sucre

La troisième partie des festivités s'est déroulée au Parc Historique avec une soirée de gala organisée en l'honneur des employés. En cette occasion, ces derniers ont mis leurs talents à profit à travers un super spectacle de danses et de chorégraphies:



Les cadres ayant 30 ans de services et plus ont reçu une plaque d'honneur en signe de reconnaissance pour leur précieuse contribution au progrès de la banque.



Deux des éminents groupes musicaux du pays "Klass et Tropicana d'Haïti" ont comblé l'assistance par une prestation digne de leur nom.



La série se termina enfin sous des feux d'artifice, avec la satisfaction d'une commémoration grandiose du 35 ème anniversaire de la Banque dans l'esprit d'améliorer son image.





- Le programme d'intégration des jeunes à l'entreprenariat par la Fondation "Etre Ayisyen";
- Les travaux d'agrandissement et de rénovation de la Paroisse Notre Dame d'Altagrace;
- La publication de l'ouvrage de Pierre Raymond Dumas "Edmond Paul, une vie politique, une oeuvre économique";
- L'achat de matériels nécessaires à la réalisation d'un projet par l'Association Haïtienne des Economistes;
- L'acquisition de deux billets d'avion en faveur de Franck Etienne lors d'un voyage en France;
- La construction de la toiture de la paroisse Notre Dame Auxiliatrice;
- La mise à jour de l'ouvrage de Daniel Supplice intitulé "Dictionnaire biographique des hommes politiques de la République d'Haíti";
- La restauration du Musée d'Art Haïtien du Collège Saint Pierre;
- L'inauguration officielle de l'Ecole Nationale d'Administration et de Politique Publique (UNAPP);
- L'organisation d'un gala de collecte de fonds en faveur de 1121 écoles presbytérales, à l'occasion de leur centenaire;
- La réparation du Centre de soins "La Providence";
- L'achat de billets d'avion en faveur des étudiants de l'Université INUQUA, pour leurs évaluations à l'étranger;
- L'organisation de la foire éco-touristique et de production locale;



RÉSULTATS FINANCIERS





	2013 - 2014	2012 - 2013	2011 - 2012	2010 - 2011	2009 - 2010
Revenus:	The state of the s				
Revenus nets d'intérêt	1,100,601	942,148	665,326	561,150	655,496
Autres Revenus	519,023	519,461	601,766	291,905	339,810
Produit Net Bancaire (PNB)	1,619,624	1,461,609	1,267,092	853,055	995,306
Charges :	MIT		9	118.9	
Provision (Reprise) pour pertes sur prêts	97,784	65,000	42,168	(49,842)	143,550
Charges d'exploitation	1,115,662	995,320	796,130	687,534	643,021
	1,213,446	1,060,320	838,298	637,692	786,571
Revenus, nets	406,178	401,289	428,794	215,363	208,735

Le profit vérifié de l'exercice 2013-2014 s'élève à 406.1 millions de gourdes comparé à 401.2 millions de gourdes pour l'exercice précédent. Pour la troisième année consécutive, la BNC réalise un profit annuel supérieur à 400 millions de gourdes. Les éléments caractéristiques de la performance de l'exercice 2013-2014 se présentent comme suit:

- 1) Les revenus d'intérêt sur prêts ont affiché une hausse de 71 millions de gourdes, en passant de 744.1 millions de gourdes pour l'exercice 2012-2013 à 804.7 millions de gourdes pour l'exercice 2013-2014. Cette hausse est imputables à la croissance du portefeuille de prêts et particulièrement des volumes de prêts à la consommation et prêts au logement.
- 2)Les revenus de trésorerie se chiffrent à 373.7 millions de gourdes contre 238.7 millions. Cette hausse résulte d'un emploi optimal des excédents de trésorerie, principalement des volumes de placements en Bons BRH et Bons du Trésor. Les placements à l'étranger ont enregistré un recul de 27 millions de gourdes en passant de 96 millions de gourdes

en 2012-2013 à 69 millions de gourdes en 2013-2014.

- 3) Les revenus des opérations de change sont en hausse de 22 millions de gourdes par rapport à l'exercice précédent, soit une progression de plus de 40%. Cette hausse découle d'une augmentation du volume des opérations comparée à l'exercice précédent et aussi de l'élasticité de la marge. L'encours officiel du change est passé de 43.7429 gourdes pour un dollar au 30 septembre 2013 à 45.5529 pour un dollar au 30 septembre 2014.
- 4)Les revenus de commissions au net se chiffrent à 431 millions de gourdes pour l'exercice 2013-2014 contre 425 millions de gourdes pour l'exercice précédent, soit une légère hausse de 6 millions de gourdes.
- 5) Les dépenses d'intérêt ont enregistré une hausse de 90.77 % par rapport à l'exercice précédent, passant de 40.8 millions de gourdes à 77.8 millions de gourdes. Cette hausse est surtout imputable à l'appréciation des taux d'intérêt sur le volume des dépôts.

- 6) La provision pour perte sur créances pour l'exercice a augmenté de plus de 50.4% en passant de 65 millions de gourdes l'exercice précédent à 97.7 millions. Cette augmentation est en grande partie attribuable à la dégradation de la qualité de certains prêts du secteur hôtelier.
- 7) Les charges d'exploitation ont augmenté de 12% en 2014, en passant de 995.3 millions de gourdes à 1.115 milliard pour l'exercice 2013-2014. Due à plusieurs facteurs, cette hausse a dégradé le ratio d'efficience qui est passé de 66.39% en 2013 à 67.65% en 2014. Soulignons qu'un pourcentage plus faible de ce ratio est indicateur d'une meilleur efficience des activités. Parmi les facteurs responsables de la dégradation de ce ratio citons:
- L'augmentation de la charge salariale de 2% par rapport à l'exercice résultant de facteurs tels que: gratifications, promotions, primes effectuées dans l'objectif d'améliorer la qualité de vie du personnel, ainsi que l'augmentation de l'effectif total des employés;

- Les dépenses de communication informatique, d'amortissement et autres dépenses technologiques associées, résultant de la mise en fonctionnement du nouveau plan de développement technologique de la BNC;
- Les dépenses de publicité, marketing et relations publiques supportant l'action commerciale de la Banque, y compris les coûts de développement des nouveaux produits et services lancés en 2013. Ces dépenses sont en dépassement de 28% par rapport à l'exercice précédent;
- Les dépenses exceptionnelles de célébration du 35ème anniversaire de la Banque, inscrites dans l'objectif d'améliorer son image, de fêter avec les clients qui lui témoignent de leur fidélité, ainsi que les employés et cadres pour leurs loyaux services professionnels;
- Les dépenses d'énergie (électricité, essence pour faire fonctionner les génératrices) ayant augmenté de plus de 60% par rapport à l'exercice précédent.

BILAN (En milliers de Gourdes)

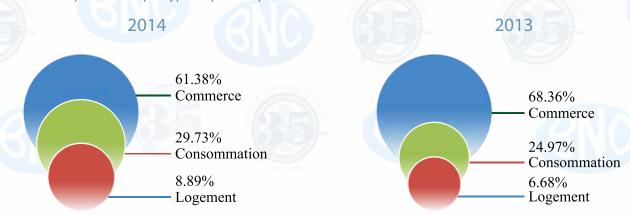
A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O					
DEST COM	2014	2013	2012	2011	2010
ACTIF:				/07× 100+	
Disponibilités	17,409,946	15,182,987	21,834,554	21,926,321	17,607,938
Placements, net	13,274,532	14,147,468	10,421,872	7,745,629	5,669,606
Portefeuille de crédit, net		10			
NOO ERRES	11,222,442	10,053,557	6,395,846	3,835,969	3,939,863
Autres Actifs	2,648,283	3,092,250	2,995,524	2,581,035	3,272,456
The state of the s	44,555,203	42,476,262	41,647,796	36,088,954	30,489,863
PASSIF & AVOIR NET :					
		TEN	And the second	AD E	
PASSIF					
Dépôts	35,953,430	34,933,496	36,563,142	31,753,810	26,064,859
Autres passifs	5,703,627	4,990,798	2,873,975	2,468,259	2,773,482
	41,657,057	39,924,294	39,437,117	34,222,069	28,838,341
AVOIR NET		~			
Capital autorisé	1,500,000	1,500,000	500,000	500,000	500,000
Réserves légales et			Van State of the s	1070.1014	
Autres Réserves	335,914	278,037	228,908	191,129	153,593
Bénéfices non répartis	1,062,232	773,931	1,481,771	1,175,756	997,929
	2,898,146	2,551,968	2,210,679	1,866,885	1,651,522
10 5 5	44,555,203	42,476,262	41,647,796	36,088,954	30,489,863

Le total des actifs s'établissait au 30 septembre 2014 à 44.5 milliards de gourdes contre 42.4 milliards au 30 septembre 2013, soit une croissance de 2.1 milliards de gourdes, représentant 5.2%. Cette croissance provient essentiellement de l'augmentation des disponibilités de 2.2 milliards de gourdes et du volume de prêts, nets de provision pour créances douteuses, de 1.2 milliard de gourdes. Les actifs financiers à l'étranger et en Haïti ont reculé de un (1) milliard de gourdes au 30 septembre 2014, comparé au 30 septembre 2013.

Au 30 septembre 2014, les disponibilités ont augmenté de 2.2 milliards de gourdes en passant de 15.1 à 17.4 milliards de gourdes. Cette augmentation, par rapport au 30 septembre 2013, se justifie par la croissance du passif d'une part et de la réserve réglementaire d'autre part. Au 30 septembre 2014 les taux de réserve obligatoire étaient de 37% du passif en gourdes et 40% du passif en dollars américains. Ce qui correspond respectivement à 7.7 milliards et 6.8 milliards de gourdes de réserve obligatoire sur les passifs en gourdes et en dollars US au 30 septembre 2014.

Les prêts nets de provision pour pertes ont augmenté de 1.2 milliard de gourdes par rapport à 2013, soit une croissance de 12.29%.

L'évolution du portefeuille par type de prêts se présente comme suit:



Les actifs financiers ont baissé au 30 septembre 2014 d'environ un milliard de gourdes comparés au 30 septembre 2013. La hausse des taux de réserve obligatoire en est la cause principale.

PASSIF

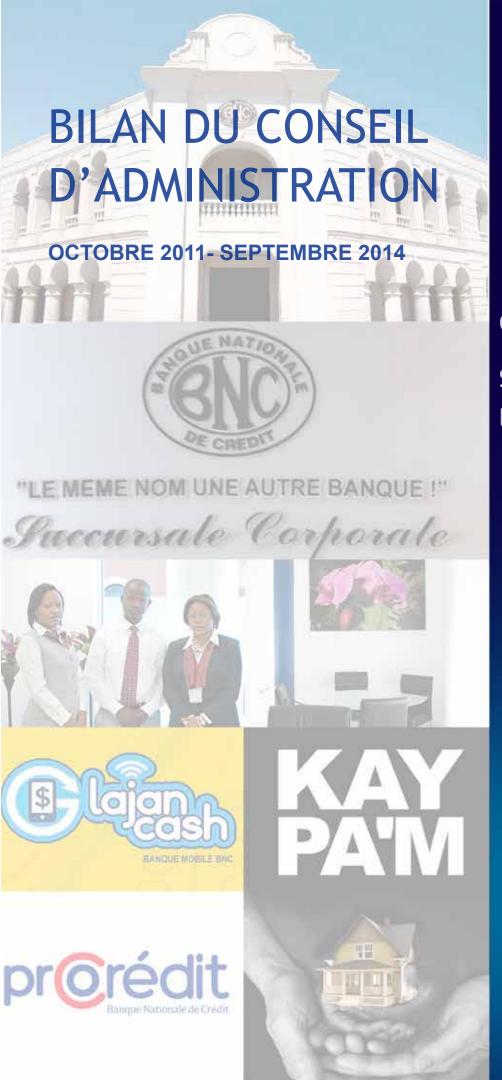
Le total des passifs s'établissait au 30 septembre 2014 à 41.6 milliards de gourdes, contre 39.9 milliards au 30 septembre 2013, soit une hausse de 4% représentant 1.7 milliard de gourdes. Le total des passifs est composé à 86% des dépôts qui ont enregistré une croissance de 2.92% pour l'exercice. Les autres passifs composés essentiellement d'obligations à vue et à terme ont augmenté de 24.12%.

FONDS PROPRES ET SOLVABILITÉ

Au 30 septembre 2014, les Fonds Propres comptables ont augmenté de 346 millions de gourdes, soit 13.57%, provenant des profits nets. Ils représentent 6.5% de l'actif total.

Les Fonds Propres Réglementaires se chiffrent à 2.28 milliards de gourdes contre 1.69 milliard au 30 septembre 2013. Le ratio Fonds Propres sur Actifs à risque s'est amélioré en passant de 16.57% au 30 septembre 2013 à 20.78% au 30 septembre 2014. Parallèlement, le ratio Actif / Fonds Propres se chiffre à 19.08 fois au 30 septembre 2014. Les limites requises par la BRH sont respectivement un minimum de 12% pour Fonds Propres sur Actifs à risque et un maximum de 20 fois pour Actif sur Fonds Propres .







CHIFFRES CLÉS
SOMMAIRE
DES RÉALISATIONS

PROFITS NETS

La BNC confirme sa position parmi les trois banques les plus performantes du secteur bancaire haitien avec un profit net annuel consécutif supérieur à Quatre cents (400) Millions de gourdes, ce qui totalise Un Milliard Deux Cent Trente-Six Millions Deux Cent Soixante-et-un mille (1,236,261,000) gourdes en trois ans.

2011-2012

2012-2013

2013-2014

GOURDES

428.7 **MLLIONS**

401.2 **MLLIONS**

406.1 MLLIONS

2011-2014

1.2 MILLIARD

VERSEMENTS AU TRESOR PUBLIC

Conformément à la loi et en accord avec le Ministère de l'Economie et des Finances, le Conseil d'Administration a versé au Trésor Pulic 15% des profits réalisés par la Banque, soit 60 Millions de gourdes chaque année totalisant Cent Quatre-Vingts (180) Millions de Gourdes en 3 ans.

2011-2012

2012-2013

2013-2014

GOURDES

60 MLLIONS

60 **MLLIONS**

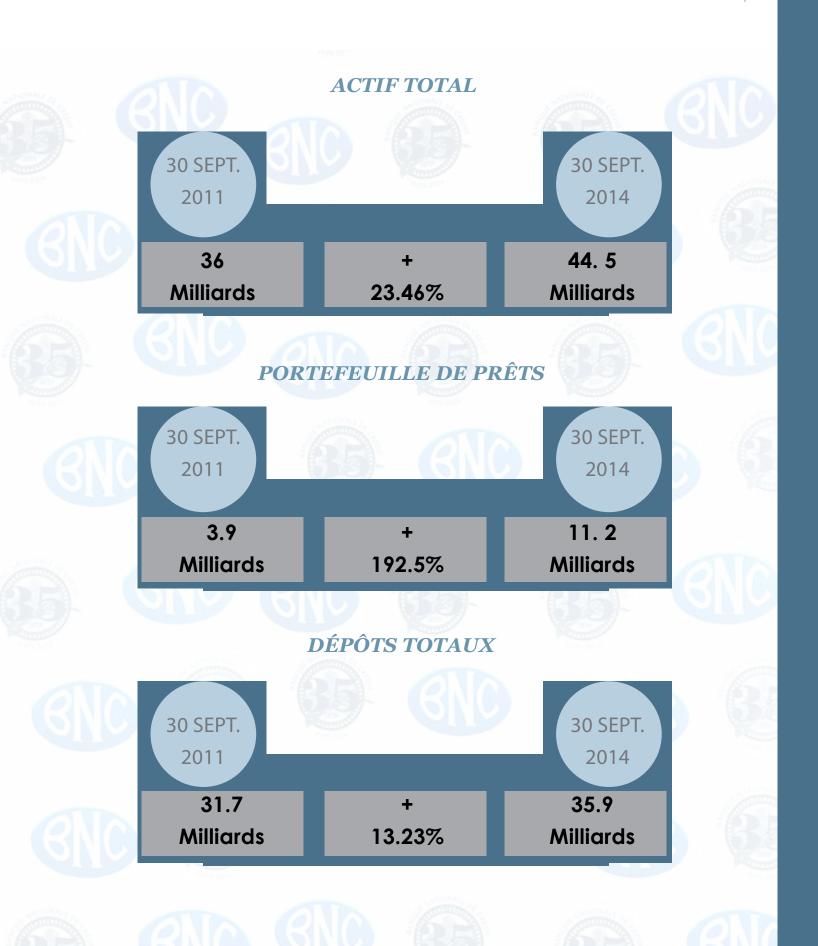
60 MLLIONS

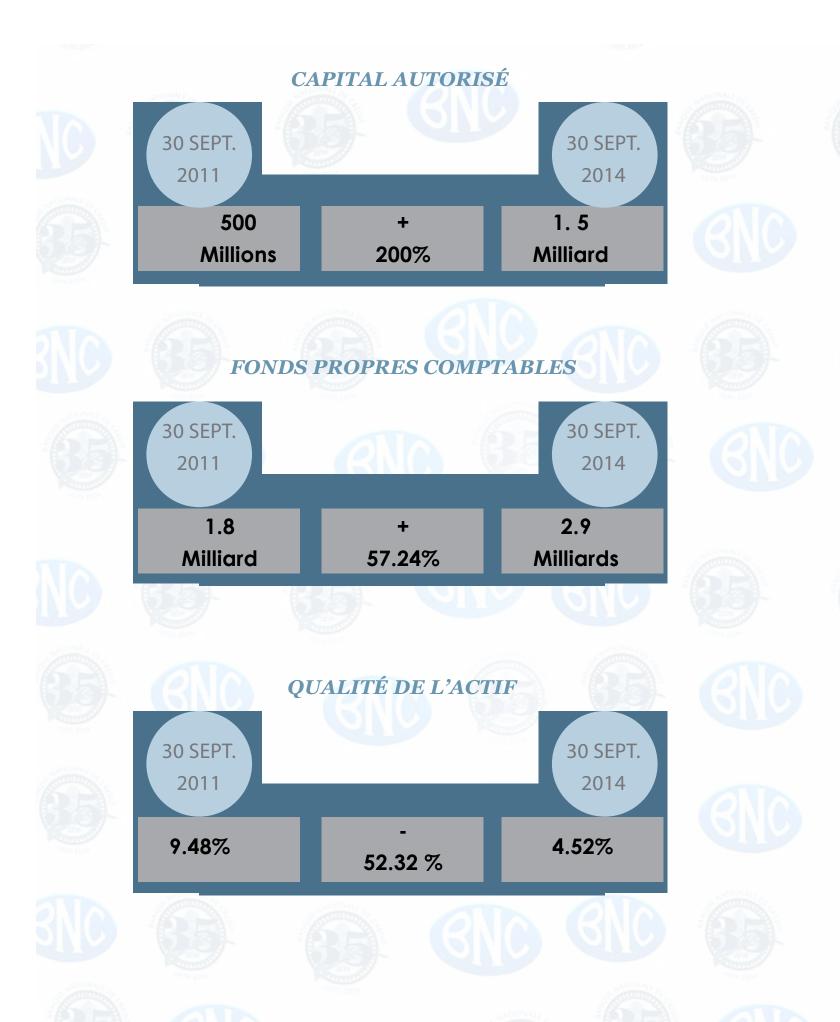
180 MILLIONS

2011-2014

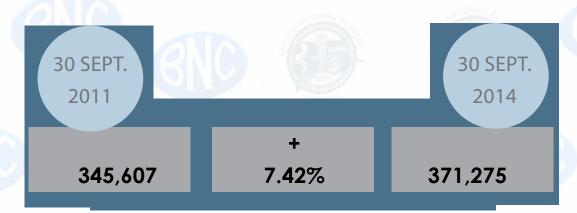




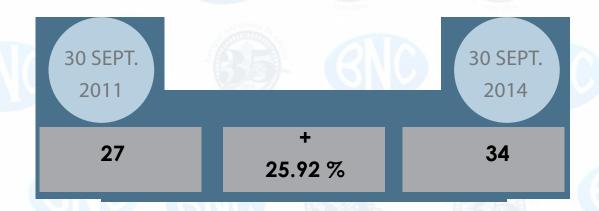




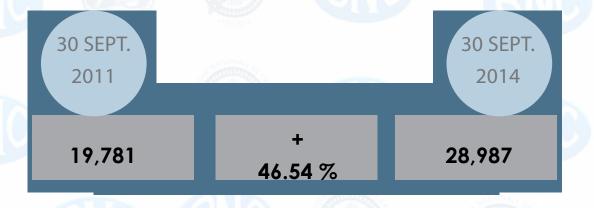




NOMBRE DE SUCCURSALES



NOMBRE DE COMPTES DE PRÊTS



SOMMAIRE DES RÉALISATIONS

Juillet 2011

La BNC lance un programme de crédit au logement baptisé "KAY PA'M". Ce programme offre des avantages exceptionnels tels que: un taux d'intérêt fixe de 8% pendant 10 ans; le financement à hauteur de 85% du coût du logement; une période de 20 à 30 ans pour le remboursement. Il vise à faciliter l'accès à la propriété privée à une frange importante de la population, incluant: les agents de la fonction publique, les employés et cadres du secteur privé des affaires, les socio professionnels, etc.....

Janvier 2012

Réouverture de la Succursale de la rue des Miracles et retour du Conseil d'Administration et des Directions Centrales au Siège Principal;

Elaboration et mise en application du plan stratégique de développement 2012-2017.

Juillet 2012

Inauguration de la Succursale de la rue Pavée;

Janvier 2013

Financement de l'économie réelle à travers le lancement du programme de micro crédit "PROCREDIT" en faveur des micro, petites et moyennes entreprises de production et de transformation (MPME).

Mars 2013

Ouverture d'un guichet à la Succursale de Caracol;

Augmentation du capital social de 500 millions de gourdes à 1.5 milliard de gourdes par l'intégration des bénéfices accumulés.

Mai 2013

Lancement d'un service de Banque mobile baptisé "Lajan Cash", permettant aux utilisateurs d'effectuer des paiements à partir de leur téléphone cellulaire sur tout le territoire national. Un programme visant aussi à faciliter l'inclusion financière en apportant les produits financiers de la BNC aux endroits les plus reculés du pays.

Juin 2013

Inauguration d'une Succursale destinée aux grandes entreprises à l'Hôtel Royal OASIS, sous le nom de "Succursale Guiteau Toussaint":

Restauration de la façade du Siège Principal endommagée par le séisme du 12 janvier 2010.

Juillet 2013

Elaboration et mise en place d'un nouveau plan de développement technologique pour remettre la banque à son état d'avant le séisme et lui fournir les moyens nécessaires à son développement.

Août 2013

Inauguration de la Succursale de Tabarre; Restauration de la Succursale de Fort Liberté.

Rapport des Vérificateurs Indépendants







Mérové-Pierre - Cabinet d'Experts-Comptables

P.O. Box 13270, Delmas Port-au-Prince Haiti

7, rue Lechaud Bourdon, Port-au-Prince Haïti Téléphone: (509) 2813-0334 / 0335 e-mail: administration@merove

 administration@merove-pierre.com mireille.merove-pierre@merove-pierre.com

Website : www.merove-pierre.com

Rapport des Vérificateurs Indépendants

Au Conseil d'Administration Banque Nationale de Crédit (BNC):

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de la Banque Nationale de Crédit, comprenant le bilan au 30 septembre 2014 et les états des résultats, de l'évolution de l'avoir net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi que le sommaîre des principales conventions comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la Direction vis-à-vis des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la fidélité de ces états financiers conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité inclut: la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne pertinent à la préparation et à la présentation fiable d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, imputables à des fraudes ou erreurs; le choix et l'application de principes comptables appropriés; et la détermination d'estimations comptables vraisemblables dans les circonstances.

Responsabilité des Vérificateurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre vérification. À l'exception de ce qui est mentionné à la rubrique "Restrictions", nous avons effectué notre vérification selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux normes de déontologie en vigueur et que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des vérificateurs, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes importantes imputables à des fraudes ou erreurs. En procédant à l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération la structure de contrôle interne pertinente à la préparation et à la présentation fiable d'états financiers afin d'utiliser des procédés de vérification appropriés dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'entreprise. Une vérification comprend également l'appréciation du caractère approprié des principes comptables utilisés et de la vraisemblance des estimations comptables faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.





Au Conseil d'Administration Page 2

Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour supporter notre opinion,

Restrictions

Tel qu'expliqué à la note 3 (h), les placements en immobilier, inclus dans les biens immobiliers hors exploitation, doivent être présentés à leur juste valeur selon la norme IAS40. Au 30 septembre 2014, les rapports d'expertises de certains de ces placements en immobilier ont révélé des plus-values importantes. La Direction de la Banque juge prématuré de comptabiliser ces plus-values et désire procéder à des analyses additionnelles. Si ces plus-values avaient été reconnues, elles auraient augmenté le résultat d'exploitation de 2014 ainsi que l'avoir net au 30 septembre 2014.

Tel qu'expliqué à la **note 22**, la Banque est engagée dans un processus de mise en place d'un nouveau fonds de régime de retraite pour ses employés. Par ailleurs, la Banque gère aussi un fonds de prime en administration pour les employés qui partent à la retraite. Il n'y a pas eu d'évaluation actuarielle récente du fonds de pension ni de celui du fonds de prime en administration et, par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer le surplus ou le passif actuariel ainsi que l'amortissement y relatif. De plus, les charges ont été comptabilisées sur une base de caisse et non sur la base des obligations actuarielles, et les informations présentées aux **notes 18**, **21** et **22** ne sont pas conformes aux Normes Internationales d'Information Financière.

Opinion

À notre avis, à l'exception de la non-comptabilisation des placements en immobilier à leur juste valeur, tel que mentionné au second paragraphe précédent, et à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires, si nous avions obtenu les évaluations actuarielles des fonds dont il est question au paragraphe précédent, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Banque Nationale de Crédit au 30 septembre 2014 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Miroré-Prime-Cabinet d'Experts-Comptables

Port-au-Prince, le 12 décembre 2014

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT Bilans

30 septembre 2014 et 2013

(Exprimés en milliers de gourdes Haïtiennes)

	Note	S	2014	2013
ACTIF				
LIQUIDITÉS	5	G	17,409,946	15,182,987
BONS BRH, BONS ET OBLIGATIONS DU TRÉSOR, NET	6	7.10	7,012,889	8,484,815
PLACEMENTS LOCAUX	7	T	626,476	321,437
PLACEMENTS À L'ÉTRANGER	8	71	4,749,086	5,146,299
TITRES DE PARTICIPATION	9		246,341	194,917
PRÊTS	10		11,530,358	10,259,092
Provision pour pertes sur prêts			(307,916)	(205,535
r r r r		DNAU	11,222,442	10,053,557
IMMOBILISATIONS	11			
Immobilisations au coût			833,033	768,586
Amortissement cumulé			(193,293)	(162,297)
		21111	639,740	606,289
AUTRES		1015	00>,	000,200
Biens immobiliers hors exploitation	12		693,535	632,375
Achalandage	13		1,473,256	1,473,256
Autres éléments d'actif	14		344,819	249,101
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	1		136,673	131,229
		,	2,648,283	2,485,961
TOTAL ACTIF		G	44,555,203	42,476,262
PASSIF ET AVOIR NET			, ,	, ,
DÉPÔTS	15		35,953,430	34,933,496
AUTRES	13		33,733,430	34,733,470
Réserves des banques locales	17		163,926	165,083
Autres éléments de passif	18		3,303,377	2,607,199
Acceptations	10		136,673	131,229
receptations			3,603,976	2,903,511
OBLIGATIONS BRH	16	71	775,000	775,000
EMPRUNT	8		1,324,651	1,312,287
	J		2,099,651	2,087,287
1976 1000			41,657,057	39,924,294
AVOIR NET				
Dotation de capital	19		1,500,000	1,500,000
Réserve légale	19		261,714	222,837
Réserve générale pour pertes sur prêts			62,200	55,200
Réserve générale pour biens immobiliers hors exploitation			12,000	33,200
Bénéfices non répartis			1,062,232	773,931
Beliefices from repaires			2,898,146	2,551,968
TOTAL PASSIF ET AVOIR NET		G		
IOTALTABBIT ET AVOIR RET		U	44,555,203	42,476,262



BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT

États des Résultats

Exercices terminés les 30 septembre 2014 et 2013 (Exprimé en milliers de gourdes Haïtiennes)

400	Notes	2014	2013
REVENUS D'INTÉRÊTS	ATTITUTE OF THE PARTY OF THE PA		(9)0.2
Prêts	G	804,701	744,168
Bons BRH, et bons et obligations du Trésor		268,193	124,528
Placements et autres		105,551	114,255
	WW 3012	1,178,445	982,951
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		60,536	32,751
Autres		17,308	8,052
		77,844	40,803
REVENU NET D'INTÉRÊTS		1,100,601	942,148
Provision pour pertes sur prêts	10	<u>(97,784)</u>	(65,000)
		1,002,817	877,148
AUTRES REVENUS			
Commissions, frais d'opérations et autres	20	441,809	464,508
Gain de change		77,214	54,953
		519,023	519,461
REVENU NET D'INTÉRÊTS ET AUTRES			
REVENUS		1,521,840	1,396,609
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Salaires et autres prestations de personnel	21	592,310	580,692
Frais de locaux, matériel et mobilier		165,311	141,036
Amortissement	11	67,497	60,518
Autres dépenses de fonctionnement		290,544	213,074
		1,115,662	995,320
REVENU NET DE L'EXERCICE	G	406,178	401,289









BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT États de l'Évolution de l'Avoir Net Exercices terminés les 30 septembre 2014 et 2013 (Exprimé en milliers de gourdes Haïtiennes)

Réserve générale pour biens Réserve immobiliers Dotation de générale pour Bénéfices non hors Réserve légale pertes sur prêts Note capital exploitation répartis Total Solde au 30 septembre 2012 \mathbf{G} 500,000 182,708 46,200 1,481,771 2,210,679 Revenu net de l'exercice 401,289 401,289 19 Virement au capital 1,000,000 (1,000,000)Virement à la réserve légale (40,129)40,129 Virement à la réserve générale pour pertes sur prêts 9,000 (9,000)Versement au Trésor Public (60,000)(60,000)Solde au 30 septembre 2013 \mathbf{G} 1,500,000 222,837 55,200 773,931 2,551,968 Revenu net de l'exercice 406,178 406,178 Virement à la réserve légale 38,877 (38,877)Virement à la réserve générale 7,000 pour pertes sur prêts (7,000)Virement à la réserve générale pour biens immobiliers hors exploitation (12,000)12,000 Versement au Trésor Public (60,000)(60,000)Solde au 30 septembre 2014 \mathbf{G} 1,500,000 261,714 62,200 12,000 1,062,232 2,898,146



États des Flux de Trésorerie

Exercices terminés les 30 septembre 2014 and 2013

(Exprimé en milliers de gourdes Haïtiennes)

	Notes	2014	2013
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		NONALE	(970.2)
Revenu net net de l'exercice	G	406,178	401,289
Éléments de conciliation du revenu net de l'exercice aux liquidités résultant des activités d'exploitation:			
Provision pour pertes sur prêts	10	97,784	65,000
Effet de change de la provision pour pertes sur prêts	10	5,199	3,630
Amortissement des immobilisations	11	67,497	60,518
Pertes sur dispositions d' immobilisations	11	1,829	-
Gain sur ventes de propriétés détenues pour revente	20	(548)	(24,082)
Plus-value sur propriétés détenues pour revente	12	(3,096)	- 100
Provision pour perte de valeur sur titres de participation	9	15,068	-
Changements dans les éléments d'actif et de passif résultant des activités d'exploitation:			
Diminution (augmentation) des bons et obligations, net		1,471,926	(5,087,824)
Augmentation des placements locaux		(305,039)	646,056
Diminution des placements à l'étranger		397,213	716,173
Augmentation des titres de participation		(66,492)	-
Décaissements de prêts, net		(1,271,868)	(3,726,341)
Ajouts aux biens immobiliers hors exploitation	12	(60,250)	- /5000
Produits sur dispositions de propriétés détenues pour revente		2,734	30,803
Augmentation (diminution) des dépôts, net		1,019,934	(1,629,646)
(Diminution) augmentation des réserves des banques locales		(1,157)	15,958
Variations dans les autres éléments d'actif et de passif		600,460	264,150
Liquidités provenant (utilisées dans) des activités d'exploitation	THE PARTY OF THE P	2,377,372	(8,264,316)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations	11	(102,777)	(139,537)
Liquidités utilisées dans des activités d'investissement		(102,777)	(139,537)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Augmentation des emprunts		12,364	1,812,287
Versement au Trésor Public		<u>(60,000)</u>	(60,000)
Liquidités (utilisées dans) provenant des activités de financement	t	(47,636)	1,752,287
Augmentation(diminution) nette des liquidités		2,226,959	(6,651,566)
Liquidités au début de l'exercice		15,427,721	22,355,966
Incidence de change sur les liquidités en devises du début de			,555,700
l'exercice		(244,734)	(521,413)
Liquidités à la fin de l'exercice	5 G	17,409,946	15,182,987

(1) ORGANISATION

La Banque Nationale de Crédit (BNC) est une banque commerciale, propriété de l'État Haïtien. Elle fut créée par la Loi du 17 août 1979, publiée dans le Moniteur du 11 septembre 1979. Elle résulte de la séparation de l'ex-Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH) en deux banques: une Banque Centrale, la Banque de la République d'Haïti (BRH) et une banque commerciale, la BNC. Quoique créée le 17 août 1979, la BNC n'a commencé à opérer de façon indépendante qu'à la date du partage du patrimoine de l'ex-BNRH entre la BRH et la BNC, soit le 1er avril 1980.

La BNC a pour mission générale d'effectuer toutes les opérations de banque conformément aux dispositions du Décret du 23 novembre 2005 et de toutes autres législations sur les institutions financières, dont le Décret présidentiel du 14 novembre 1980 réglementant le fonctionnement des banques et les activités bancaires en Haïti. La BNC est gérée par un Conseil d'Administration autonome, nommé par Arrêté Présidentiel. La BNC a son siège principal au 103 angle des rues des Miracles et du Quai à Port-au-Prince en Haïti et oeuvre à travers tout le pays par l'entremise de 34 succursales.

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

(a) Cadre de préparation des états financiers

Les états financiers de la BNC ont été préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), à l'exception des restrictions reflétées dans le rapport des vérificateurs indépendants concernant le non-enregistrement d'une plus-value sur placements en immobilier, et les redressements qui auraient pu être nécessaires si les évaluations actuarielles du fonds de régime de retraite et du fonds de prime en administration avaient été obtenues (notes 3 h et 3 q).

Ces états financiers ont été approuvés par le Conseil d'Administration en date du 30 janvier 2015

(b) Base d'évaluation

Les états financiers ci-joints sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des placements détenus pour revente (**note 8**) et des biens immobiliers hors exploitation (**note 12**) qui sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les méthodes utilisées pour mesurer la juste valeur sont reflétées dans les notes correspondantes.

(c) Monnaie de présentation

Ces états financiers sont préparés en gourdes haïtiennes, qui est la monnaie fonctionnelle de la Banque. Les informations financières ont été arrondies en milliers de gourdes.



BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

(d) Estimations et jugement

Lors de la préparation de ces états financiers en accord avec les IFRS, la Direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables et les montants des éléments d'actif et de passif déclarés et la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers ainsi que les résultats de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations comptables et hypothèses sont revues périodiquement. L'effet de révisions d'estimations comptables est imputé à l'exercice au cours duquel ces révisions ont lieu ainsi qu'aux exercices futurs affectés. Des estimations et l'exercice de jugement ont influencé l'application des principes comptables, et ont eu un effet important sur les montants reflétés aux états financiers. Les principaux postes des états financiers affectés par ces estimations et ce jugement sont listés ci-dessous:

Note 10	Évaluation de la provision pour pertes sur prêts et de la réserve générale	;
	pour pertes sur prêts	

Note 11 Amortissement et valorisation des immobilisations Note 12 Valorisation des biens immobiliers hors exploitation

Note 13 Évaluation de l'achalandage.

De l'avis de la Direction, à l'exception des redressements qui auraient pu s'avérer nécessaires si les placements en immobilier étaient présentés à leur juste valeur et si une évaluation actuarielle du régime de retraite et du fonds de prime en administration avait été obtenue, tel que reflété dans le rapport des vérificateurs indépendants, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme aux exercices présentés dans les états financiers ci-joints. Certains montants de 2013 ont été reclassifiés pour être conformes à la présentation de l'exercice courant.

(a) Conversion des comptes exprimés en devises

Conformément à IAS no. 21, les éléments monétaires d'actif et de passif exprimés en devises sont convertis en gourdes haïtiennes au taux de change prévalant à la date du bilan. Les gains et les pertes de change résultant de ces conversions sont inscrits à l'état des résultats.

Les transactions effectuées en devises sont converties au taux de change du marché à la date de

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(a) Conversion des comptes exprimés en devises (suite)

la transaction. Les gains et pertes sur les opérations de change sont inscrits à l'état des résultats.

(b) Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées au coût et représentent les montants gardés en caisse, les dépôts gardés à la BRH en couverture des réserves, les dépôts à d'autres banques avec une maturité à très court terme et/ou remboursables sur demande et les effets de compensation.

(c) Placements

Les placements sont composés de placements locaux et de placements à l'étranger.

Les placements locaux comprennent des obligations et des placements interbancaires à des banques locales.

Les placements à l'étranger sont composés de dépôts à terme, de bons du trésor USA, d'obligations d'agences gouvernementales USA et d'obligations de sociétés privées.

Au cours de l'exercice 2013, en remplacement de IAS 39, la Banque a fait le choix d'appliquer IFRS 9. Cette application par anticipation de IFRS 9 a eu l'impact suivant sur la présentation et la classification des placements qui sont désormais catégorisés comme suit:

Les placements avec maturité fixe comptabilisés au coût amorti. Ces placements sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêts effectif, net de la provision pour perte de valeur lorsqu'applicable. La détention de ces placements s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de recevoir des flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts.

Les placements au coût amorti sont regroupés en deux catégories:

- Les placements avec maturité fixe gardés à échéance pour lesquels les plus et moinsvalues ne sont pas comptabilisées mais divulguées en notes aux états financiers
- Les placements avec maturité fixe détenus pour revente et gardés à la juste valeur dont les plus ou moins-values sont constatées directement à l'état des résultats.



3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(d) Titres de participation

Les titres de participation représentent les placements à long terme dans différentes sociétés. Lorsque la Banque détient moins de 20% de participation, ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Les gains et les pertes réalisés lors de la vente des placements ainsi que les dévaluations constatées par rapport à la valeur d'origine qui reflètent des baisses durables de valeur, sont imputés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

(e) Prêts

Les prêts octroyés par la Banque sont présentés à leur valeur au coût amorti.

Les prêts non productifs comprennent ceux pour lesquels les intérêts ne sont pas comptabilisés. Les prêts non productifs ne sont remis sur la méthode de comptabilité d'exercice que si les paiements de capital et d'intérêts sont à jour et la Direction n'a plus de doute quant au recouvrement ultime de ces prêts.

Les prêts restructurés sont ceux pour lesquels la Banque accepte de modifier les dispositions en raison de la détérioration financière de l'emprunteur. Ces prêts sont reclassifiés comme prêts courants lorsque les prêts respectent les critères de classification requis pour les prêts courants.

Les prêts sont radiés contre la provision pour pertes sur prêts établie au bilan lorsque tous les efforts de restructuration ou de recouvrement possibles ont été complétés et qu'il est peu probable qu'on puisse effectuer le recouvrement d'autres sommes. Les récupérations sur créances radiées antérieurement sont comptabilisées comme revenus lorsqu'elles sont perçues.

La Direction établit une provision pour pertes sur prêts en fin d'exercice qui représente une estimation de la perte de valeur réelle sur le portefeuille de prêts à cette date. Cette provision est établie en prenant en considération les éléments probants spécifiques tels que les arriérés de remboursement, la valeur des garanties, les possibilités de recouvrement futur, et la situation économique de l'emprunteur qui ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt spécifique ou d'un groupe de prêts avec un risque similaire. Cette provision tient aussi compte de l'expérience et du jugement de la Direction. Les soldes des cartes de crédit sont provisionnés à 100% lorsqu'ils sont en souffrance depuis plus de 180 jours.

La provision pour pertes sur prêts apparaissant à l'état des résultats représente la différence entre la provision déterminée ci-dessus et la provision du début de l'exercice, nette des radiations et de l'effet de change résultant de la réévaluation des provisions spécifiques pour pertes sur prêts exprimées en dollars.

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(e) <u>Prêts (suite)</u>

La Banque respecte également la réglementation de la Banque Centrale en matière de provision tel que prescrite dans la circulaire 87. Lorsque la provision requise selon les normes établies par la Banque Centrale excède la provision (IFRS) pour pertes sur prêts reflétés au bilan, l'excédent de provision est reflété dans un compte séparé de réserve générale pour pertes sur prêts à l'avoir net (3 r).

(f) <u>Immobilisations</u>

Les immobilisations sont enregistrées au coût. À l'exception des terrains, des améliorations locatives et des investissements en cours, elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative de leurs vies utiles. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée des contrats de bail, selon la méthode d'amortissement linéaire. Les investissements en cours seront amortis sur leur durée de vie estimative à partir du moment où ils seront prêts à être utilisés.

Les taux d'amortissement en vigueur pour les principales catégories d'immobilisations sont:

Immeubles	2.8%
Équipements informatiques	20%
Matériel et mobilier	10%
Matériel roulant	20% et 25%
Matériel énergétique	20%
Matériel de communication	10% et 20%
Matériel de climatisation	10% et 20%
Matériel de sécurité	20%
Améliorations locatives	8% à 11%

La méthode d'amortissement, la durée de vie et la valeur résiduelle des différentes catégories d'immobilisations sont revues à chaque fin d'exercice.

Les débours importants pour amélioration et reconditionnement sont capitalisés, tandis que ceux effectués pour entretien et réparations sont imputés aux dépenses.

Les gains ou pertes réalisés lors de dispositions d'immobilisations sont reflétés à l'état des résultats.



PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(g) Propriétés détenues pour revente

Conformément à IFRS 5, les propriétés détenues pour revente, présentées dans le poste Biens Immobiliers Hors Exploitation, sont des biens reçus en dation en paiement ou adjugés en faveur de la Banque, en compensation des montants dus incluant les soldes des prêts, les intérêts à recevoir et les frais déboursés par la Banque à des fins de reprise, lors de l'insolvabilité constatée des débiteurs. Ces propriétés sont comptabilisées à la juste valeur estimative.

La Banque a établi un programme actif de ventes selon lequel ces propriétés devraient être activement commercialisées dans leur état actuel dans un délai ne dépassant pas en général un an, à moins de circonstances indépendantes du contrôle de la Banque. En 2013, les biens ne répondant pas à ces critères ont été reclassés aux placements en immobilier.

La valeur aux livres de ces propriétés est analysée à la date de chaque bilan afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur aux livres est ramenée à la valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé dans le cours normal des activités.

La juste valeur a été estimée à partir des expertises effectuées par des experts-évaluateurs indépendants.

Placements en immobilier

Les placements en immobilier, présentés au poste "Biens Immobiliers Hors Exploitation", sont constitués de terrains et d'immeubles détenus par la Banque pour une période et une utilisation indéterminées. Ils sont gardés à leur juste valeur estimée par des évaluateurs indépendants et ne sont pas amortis, conformément à IAS 40.

En 2013 l'application de IFRS 5 a obligé le virement en placements en immobilier d'une partie importante de propriétés détenues pour revente pour lesquelles la Banque ne pouvait pas s'assurer de leur vente dans un délai de 12 mois. Ces placements en immobilier doivent être présentés à juste valeur et, pour ce faire, la législation haïtienne en vigueur exige trois évaluations de chaque bien par des experts-évaluateurs indépendants. Quoique certains des placements en immobilier présentent des plus-values, la Direction de la Banque juge qu'il serait prématuré de reconnaître ces plus-values et désire procéder à des analyses additionnelles; ce qui a valu une restriction dans le rapport des vérificateurs indépendants.

Toute plus ou moins-value résultant d'un changement dans les justes valeurs des placements en immobilier est comptabilisée à l'état des résultats.

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(h) Placements en immobilier (suite)

Certains des immeubles sont loués à des organismes de l'État et à des entreprises commerciales. Les revenus de loyers, lorsque perçus, et les frais relatifs à la gestion des immeubles sont comptabilisés à l'état des résultats.

(i) Lotissements immobiliers

Les lotissements immobiliers, présentés dans le poste Biens Immobiliers Hors Exploitation, sont comptabilisés au coût et représentent les coûts de certains terrains repris par la Banque et sur lesquels des lotissements immobiliers sont prévus. La valeur aux livres de ces lotissements est analysée à la date de chaque bilan afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur aux livres est ramenée à la valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé dans le cours normal des activités.

(j) Réserve générale pour bien immobiliers hors exploitation

La réserve générale pour Biens Immobiliers Hors Exploitation établie par la Direction est inscrite à partir d'affectations des bénéfices non répartis et représente les réserves requises par la BRH en fonction de la nouvelle Loi bancaire du 20 juillet 2012. Elles sont constituées ainsi:

- à partir de 2014, 30% de la juste valeur estimative des biens recus en garantie de paiement par le biais d'adjuducation ou de dation;
- la provision annuelle de 20% de la valeur inscrite du bien, sur les biens adjugés ou recus en dation de paiement non vendus après un délai de deux ans. Cette addition au niveau de la réserve ne sera considérée qu'à partir du 3 décembre 2015 en fonction de la note interprétative no 1 de la BRH datée du 3 décembre 2013 quant à l'application de l'article 189 de la nouvelle Loi bancaire.

Ces réserves ne sont pas sujettes à distribution et ne sont pas considérés dans le calcul des fonds propres réglementaires.

(k) Achalandage

L'achalandage représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des éléments d'actif et de passif nets acquis. Cet actif intangible n'est pas amorti en accord avec IFRS 3. L'achalandage doit subir un test de dépréciation annuel ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que sa valeur aurait subi une dépréciation. L'achalandage est présenté au coût moins les pertes de dépréciation encourues. Les pertes de dépréciation comptabilisées ne peuvent pas être renversées. Il n'y a pas de baisse de valeur permanente de la valeur comptable de l'achalandage à la date de ces états financiers.



PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(l) Acceptations et lettres de crédit

La responsabilité éventuelle de la Banque au titre d'engagements par acceptations bancaires et de lettres de crédit est comptabilisée comme un élément de passif au bilan.

En contrepartie, le recours de la Banque contre le client dans le cas où elle serait tenue d'honorer ces engagements est comptabilisé comme un élément d'actif équivalent.

Dépôts et emprunts

Les dépôts et emprunts sont comptabilisés au coût. Leur juste valeur est assimilable à la valeur aux livres, puisque les taux d'intérêts sont indexés aux taux du marché.

Réserve des banques locales

La réserve des banques locales représente les dépôts effectués par les succursales des banques commerciales dans les villes de province à titre de réserve obligatoire maintenue par la BNC pour le compte de la BRH. Ces dépôts ne portent pas d'intérêts. La juste valeur de ces dépôts est assimilable à la valeur aux livres puisqu'il s'agit de dépôts à très court terme.

Exonération d'impôts et de taxes **(0)**

Conformément à la loi du 17 août 1979 amendée par le Décret du 23 novembre 2005, la Banque est exonérée du paiement des droits et taxes de l'État à l'occasion de toutes opérations qui lui sont propres.

Versement au Trésor Public, réserve légale et réserves spéciales

Conformément à la loi du 17 août 1979 et du Décret du 23 novembre 2005, le revenu net réalisé par la Banque sera versé au Trésor Public jusqu'à concurrence de 25%, et le solde sera affecté à la constitution de la réserve légale de 10% et d'autres réserves spéciales destinées aux fins d'investissement, de placement, d'expansion et autres, à fixer par le Conseil d'Administration. La réserve légale doit être constituée jusqu'à ce qu'elle atteigne 50% de la dotation de capital.

De 2007 à 2011, le Ministère de l'Économie et des Finances a autorisé la BNC à ne pas verser le montant dû au Trésor Public en vue de renflouer le déficit des fonds propres exigés par la circulaire no. 88 de la BRH, suite à la cession des actifs et passifs de la SOCABANK à la BNC en mars 2007

En 2014 et 2013, suite à une entente avec le Ministère de l'Économie et des Finances, un montant de G60 millions à titre de montant dû au Trésor Public a été viré aux montants à verser au Trésor Public.

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(q) Régime de retraite et fonds de prime en administration

La BNC est engagée dans un processus visant à mettre en place un nouveau régime de retraite. L'ex-régime de retraite contributif à prestations déterminées était de type de fin de carrière et prévoyait le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen des cinq dernières années de service des bénéficiaires. Les modalités du nouveau régime de retraite ne sont pas encore établies. Entretemps, les contributions employeur/employés continuent comme auparavant.

La Banque dispose aussi d'un fonds de prime en administration pour les employés qui partent à la retraite résultant en des primes de service et des primes de séparation.

Aucune étude actuarielle de l'ex-régime de retraite ni du fonds de prime en administration ne sont disponibles. Les charges sont comptabilisées sur une base estimative et non sur la base des obligations actuarielles. Les surplus ou le passif actuariel ainsi que l'amortissement y relatif ne sont pas déterminés.

Les Normes Internationales d'Information Financière requièrent que la Banque effectue à la fin de chaque exercice une évaluation actuarielle. Par conséquent, les informations présentées aux notes 18, 21 et 22 ne sont pas conformes aux exigences de ces normes.

(r) Réserve générale pour pertes sur prêts

Le poste de réserve générale pour pertes sur prêts établi par la Direction est constitué à partir d'affectations des bénéfices non répartis et représente l'excédent des provisions requises par la Banque Centrale pour couvrir les risques de pertes potentielles incluant les provisions générales sur le portefeuille de prêts, par rapport aux provisions calculées selon les IFRS, telles que reflétées au bilan. Cette réserve n'est pas sujette à distribution.

(s) Intérêts

Les revenus et les dépenses d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces intérêts incluent principalement les revenus d'intérêts sur les bons BRH, les prêts et les placements locaux et étrangers, ainsi que les dépenses d'intérêts sur les dépôts et les emprunts.

Cependant, lorsque les intérêts dus excèdent 89 jours, à compter de la date d'échéance, l'intérêt couru sur les prêts cesse d'être comptabilisé. Les intérêts non payés et déjà comptabilisés sont renversés. Les paiements d'intérêts reçus subséquemment sont appliqués à titre de revenu, seulement si, de l'avis de la Banque, il n'existe aucun doute quant au recouvrement ultime de la totalité du capital. Les revenus d'intérêts sur les cartes de crédit sont capitalisés jusqu'à 180 jours, après cette période le solde dû impayé est provisionné.

Les revenus d'intérêts sur les prêts sont comptabilisés sur une base d'exercice.

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(t) <u>Commissions</u>

Les commissions qui sont importantes à la détermination des taux d'intérêts effectifs des actifs et passifs financiers sont incluses dans le calcul de ces taux d'intérêts effectifs.

Les revenus et les dépenses de commissions assimilables à des frais de service sont comptabilisés à l'état des résultats lorsque les services sont rendus.

(u) Réserves statutaires

Conformément aux lois et réglementations régissant la matière, les banques doivent garder des réserves obligatoires équivalant, aux 30 septembre 2014 et 2013, à 37% et 35% sur les passifs en gourdes, et à 40% et 39% sur les passifs en monnaies étrangères. Les réserves sur les passifs libellés en monnaies étrangères doivent être constituées à 100% en monnaies étrangères.

(v) Normes, modifications et interprétations non encore mises en application

À la date de ces états financiers, certaines normes, modifications et interprétations ont été émises mais ne sont pas encore entrées en vigueur en date du 30 septembre 2014. À l'exception de la norme IFRS 9, appliquée de manière anticipée et qui n'a eu aucune incidence sur les états financiers (note 3 c), ces normes, modifications et interprétations n'ont pas été prises en considération dans la préparation de ces états financiers, et ne devraient pas dans l'ensemble avoir un impact important au niveau des états financiers.

(4) GESTION DES RISQUES

L'activité d'intermédiation financière est associée à de nombreux risques dont la gestion est d'une importance capitale en raison des effets négatifs qu'ils pourraient avoir sur les opérations d'une banque, ses résultats d'exploitation et son patrimoine financier. Les principaux risques sont:

Le risque de liquidités

Le risque de crédit

Le risque de marché portant sur le change et les taux d'intérêts.

Consciente que l'atteinte de ses objectifs financiers passe par une gestion efficace des risques, la Banque Nationale de Crédit applique des politiques de gestion concertée et prudente à l'égard de ces risques. Elle a développé un ensemble de procédures servant de guide et d'orientation aux directions et, elle a mis en place un système de contrôle conforme à la pratique dans le secteur bancaire et aux normes réglementaires de la Banque Centrale. La gestion des risques à la BNC est exercée à travers un dispositif de contrôle interne qui permet au Conseil d'Administration de s'assurer d'une maîtrise des activités de la Banque à tous les niveaux. Outre la structure opérationnelle hiérarchisée, le dispositif de contrôle comprend aussi les comités spécialisés qui analysent les risques, supervisent les activités des directions et définissent les grandes lignes opérationnelles. Parmi ces comités, il y a le Comité de Direction, le Comité de Trésorerie, le Comité de Crédit et le Comité d'Audit.

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

L'appréciation par la Direction des principaux risques de la BNC est comme suit:

(A) RISQUE DE LIQUIDITÉS

Le risque de liquidités est le risque que la Banque ne dispose pas, au moment approprié, des liquidités nécessaires pour faire face à tous ses engagements de sorties de fonds, que ceux-ci soient inscrits au bilan ou non. Une gestion efficace des liquidités est essentielle pour maintenir la confiance du marché et protéger le capital de la Banque.

Pour gérer ce risque, la BNC assure une surveillance quotidienne des liquidités. Elle met en œuvre une politique prudente de gestion des liquidités qui lui permet d'être en mesure de remplir en tout temps ses engagements exigeant des sorties de fonds. Elle porte une attention particulière aux échéances de dépôts et de prêts, ainsi qu'aux disponibilités et aux exigibilités de fonds, tout en respectant les exigences qui s'appliquent à elle. Le comité de Trésorerie de la BNC se réunit chaque semaine et assure une surveillance quotidienne de ses besoins opérationnels.

La BNC respecte en général les normes prudentielles de la BRH en matière de liquidités; elle maintient les réserves obligatoires exigées par la circulaire 72-3.

Les termes d'échéance des passifs financiers de la Banque étaient comme suit aux 30 septembre 2014 et 2013:

2014

			3 mois -		
TORY	Courants	0 - 3 mois	1 an	Plus d'un an	Total
			-	-	- //
G	22,143,157	C24///	-	(c) N	22,143,157
	9,774,712	TILL	-	(-1 I'	9,774,712
	89,326	2,732,783	1,213,452	70	4,035,561
	32,007,195	2,732,783	1,213,452		35,953,430
			-	775,000	775,000
		1,324,651	-		1,324,651
	163,926	-	-		163,926
	-	136,673	-		136,673
	559,198	23,162	373,960	2,347,057	3,303,377
4	723,124	1,484,486	373,960	3,122,057	5,703,627
G	32,730,319	4,217,269	1,587,412	3,122,057	41,657,057
		G 22,143,157 9,774,712 89,326 32,007,195 - - 163,926 - 559,198 723,124	G 22,143,157 - 9,774,712 - 89,326 2,732,783 32,007,195 2,732,783 1,324,651 163,926 - 136,673 559,198 23,162 723,124 1,484,486	Courants 0 - 3 mois 1 an G 22,143,157 9,774,712 - - 89,326 32,007,195 2,732,783 2,732,783 1,213,452 1,213,452 - - - - 1,324,651 - - 136,673 - - 136,673 - - 1,484,486 373,960	Courants 0 - 3 mois 1 an Plus d'un an G 22,143,157 9,774,712 - - - 89,326 32,007,195 2,732,783 2,732,783 1,213,452 1,213,452 - - - - - 775,000 - - - 1,324,651 - - - - 136,673 - - - 559,198 723,124 23,162 1,484,486 373,960 373,960 2,347,057 3,122,057

GESTION DES RISQUES (SUITE)

RISQUE DE LIQUIDITÉS (SUITE)

2013

				3 mois -		
(En milliers de gourdes)		Courants	0 - 3 mois	1 an	Plus d'un an	Total
Dépôts: (note 15)				V (09)		- /5
Dépôts à vue	G	22,257,051			12111	22,257,051
Dépôts d'épargne		8,632,063	-	-		8,632,063
Dépôts à terme		99,745	1,682,425	2,262,212		4,044,382
Total-dépôts		30,988,859	1,682,425	2,262,212		34,933,496
Obligations BRH (note						
16)		124V	100-		775,000	775,000
Emprunt			1,312,287	- Committee	· Commission	1,312,287
Réserves des banques						
locales (note 17)		165,083	-	-	-	165,083
Acceptations		-	131,229		-	131,229
Autres éléments de passif						
(note 18)		885,963	60,000	106,609	1,554,627	2,607,199
5731		1,051,046	1,503,516	106,609	2,329,627	4,990,798
Total	G	32,039,905	3,185,941	2,368,821	2,329,627	39,924,294

(B) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant de l'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter partiellement ou entièrement de ses obligations financières et/ou contractuelles à l'endroit de la Banque.

Les politiques monétaires adoptées par la Banque Centrale ainsi que par la Réserve Fédérale des États-Unis ou par certains autres organismes internationaux, dans les territoires où la Banque détient certains actifs, ont une incidence sur les activités, les résultats et la situation financière de la Banque.

(4) <u>GESTION DES RISQUES (SUITE)</u>

(B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

Ce risque concerne les principaux actifs financiers suivants:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Liquidités (note 5) :			
Dépôts à la BRH	G	11,369,007	11,856,301
Dépôts à des banques étrangères		1,386,533	756,911
Effets de compensation	È _	146,019	149,676
	-	12,901,559	12,762,888
Placements:			
Bons BRH, Bons et obligations du Trésor net (note 6)		7,012,889	8,484,815
Placements locaux (note 7)		626,476	321,437
Placements à l'étranger (note 8)		4,749,086	5,146,299
Intérêts à recevoir sur placements	$\mathbb{V}[\mathbb{V}]$	20,468	23,772
		12,408,919	13,976,323
Crédit:			
Prêts, net (note 10)		11,222,442	10,053,557
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	S	136,673	131,229
Intérêts à recevoir sur prêts	_	54,522	52,257
	_	11,413,637	10,237,043
Autres éléments d'actif (note 14):			
Montant à recevoir de la PNH	_	180,361	90,656
with the second		180,361	90,656
	G	36,904,476	37,066,910

(i) <u>Liquidités</u>

Les liquidités sont maintenues dans des institutions financières importantes que la Banque considère comme solides. La viabilité financière de ces institutions est revue de manière périodique par la Direction. Aux 30 septembre 2014 et 2013, 88% et 93% des liquidités sont gardées à la Banque Centrale en couverture de réserves. Dans l'ensemble, la Direction juge que le risque de crédit associé aux liquidités est nul.

(ii) Placements

Ce risque survient lorsqu'un titre de placement subit une baisse importante suite aux mauvais résultats, réels ou anticipés, de la société émettrice du titre. Pour gérer ce risque, la Banque investit dans des instruments dont elle maîtrise les mécanismes opérationnels et financiers, avec un rendement proportionnel aux risques.



GESTION DES RISQUES (SUITE)

(B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

La Direction considère les Bons BRH qui représentent 19% et 40% des placements aux 30 septembre 2014 et 2013 comme des instruments financiers non à risque. L'échéance de ces bons n'excède pas 91 jours et la Direction est confiante que la Banque de la République d'Haïti pourra honorer ses engagements dans les délais.

La Direction considère les Bons du Trésor qui représentent 31% et 20% des placements aux 30 septembre 2014 et 2013 comme des instruments financiers à risque modéré et la Direction est confiante que le Trésor Haïtien pourra honorer ses engagements dans les délais.

La Direction considère les Obligations du Trésor qui représentent 7% des placements au 30 septembre 2014 comme des instruments financiers à risque modéré et la Direction est confiante que le Trésor Haïtien pourra honorer ses engagements dans les délais.

La Direction considère comme modéré le risque sur les placements locaux en titres de participation et en obligations. Elle demande régulièrement des informations financières afin d'en assurer une valorisation adéquate. Par ailleurs, elle considère comme faible le risque sur les placements interbancaires.

Les placements à l'étranger sont principalement composés de dépôts à terme (47%) et d'obligations d'agences gouvernementales (41% et 47%), soit 88% et 94% de ces placements. La Direction considère comme faible le risque de crédit sur les dépôts à terme et sur les obligations d'agences gouvernementales. La Direction considère comme modéré le risque de crédit sur les autres placements à l'étranger.

(iii) Crédit

Les politiques établies par la Banque l'assurent d'une gestion adéquate de ce risque; ainsi:

- Les nouveaux prêts sont analysés, approuvés par le Comité de Crédit et adéquatement documentés.
- L'Administration du Crédit s'assure de la mise en place des garanties exigées avant tout décaissement.

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(B) <u>RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)</u>

- Le portefeuille de prêts est géré par un système informatique et fait l'objet de suivi rigoureux et systématique par la Direction du Crédit et le Comité de Crédit.
- Les clients délinquants sont poursuivis par la Direction du Crédit, l'Unité de Recouvrement, le Bureau du Contentieux et enfin, par les conseillers juridiques externes.
- Des provisions et une réserve générale sont constituées en couverture des prêts non productifs. Elles représentent 46% et 126% des prêts non productifs aux 30 septembre 2014 et 2013.
- La Banque se soumet en général au respect des normes réglementaires de la Banque Centrale concernant la classification des prêts et l'établissement de provisions pour pertes sur prêts (Circulaire no. 87) et la limite de 50% du portefeuille de prêts en dollars US par rapport au passif en dollars US (Circulaire no. 97). Toutefois, la Banque n'est pas en conformité à la norme règlementaire concernant la concentration des risques de crédit qui restreint, en fonction des fonds propres réglementaires, les montants de crédit pouvant être octroyés à un emprunteur, un groupe d'emprunteurs, et aux principaux secteurs de l'économie.

(iv) Autres éléments d'actif

La Banque considère comme suit le risque de non-paiement sur les autres éléments d'actif:

 Un risque faible sur le montant à recevoir de la PNH qui représente le renflouement mensuel des cartes prépayées.



(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

La répartition par secteur géographique, sur la base de localisation du risque ultime, des actifs financiers de la Banque, concernés par ce risque, est comme suit:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
<u>Liquidités</u>			
Haïti	G	11,515,026	12,005,977
États-Unis		1,341,966	691,849
Angleterre		509	463
Canada		31,555	52,606
Panama		12,503	11,993
		12,901,559	12,762,888
Placements			
Haïti		7,639,365	8,808,515
États-Unis		3,138,495	3,410,161
Panama		1,631,059	1,757,647
		12,408,919	13,976,323
<u>Crédit</u>			
Haïti		11,413,637	10,237,043
Autres éléments d'actif			
Haïti		180,361	90,656
Total des actifs financiers	G	36,904,476	37,066,910

(C) <u>RISQUE DE MARCHÉ</u>

Le risque de marché concerne les changements de prix sur le marché et inclut principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêts. L'objectif de la Banque est de gérer ces risques dans des paramètres acceptables lui permettant d'être rentable et de maximiser son retour sur investissement tout en préservant l'avoir des déposants.

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

(i) Risque de change

Ce risque survient lorsqu'il y a non-appariement entre le volume de l'actif détenu en devise et le volume du passif libellé dans la même devise suite à la variation du cours de cette devise.

Pour gérer ce risque, la BNC a adopté une politique qui consiste à ne pas prendre en général de position en devises allant au delà de trois jours ouvrables. La circulaire no. 81-4 de la Banque Centrale sur le risque de change qui stipule que la position en devises étrangères, en valeur absolue, ne doit pas dépasser, aux 30 septembre 2014 et 2013, 2% des fonds propres comptables sur une base quotidienne, limite le gain ou la perte que la Banque pourrait encourir sur sa position en devises étrangères.

Les positions nettes de change de la Banque, par monnaie, étaient comme suit aux 30 septembre 2014 et 2013:

2014

(En milliers de gourdes)	Gourdes	Dollars convertis	Euros convertis	Total
Liquidités G	7,888,983	9,519,405	1,558	17,409,946
Bons BRH	2,319,855	-	THE PARTY OF THE P	2,319,855
Bons et obligations du Trésor	4,693,034	-		4,693,034
Placements	500,000	4,875,562	0151	5,375,562
Prêts, net	7,673,074	3,549,368	3118	11,222,442
Engagements de clients en				
contrepartie d'acceptations	-	136,673	-	136,673
Autres actifs	188,289	67,062		255,351
Total des actifs financiers G	23,263,235	18,148,070	1,558	41,412,863
Dépôts	20,489,684	15,463,746		35,953,430
Obligations - BRH	775,000	-	-	775,000
Réserve des banques locales	92,715	71,211	-	163,926
Emprunt	-	1,324,651	-	1,324,651
Acceptations	(0)	136,673	-	136,673
Autres passifs	1,970,104	1,333,273		3,303,377
Total des passifs financiers	23,327,503	18,329,554	10	41,657,057
Actifs (passifs), net G	(64,268)	(181,484)	1,558	(244,194)

Pour chaque mouvement d'une gourde par rapport au dollar US et à l'Euro, la position de change en dollars US et Euros convertis résulterait en un gain ou une perte de change respectivement de G4.0 millions et G27 mille, selon le cas.



GESTION DES RISQUES (SUITE)

RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

<u>2013</u>			- Alimin	
(En milliers de gourdes)	Gourdes	Dollars convertis	Euros convertis	Total
Liquidités G	9,281,117	5,899,434	2,436	15,182,987
Placements et bons BRH	8,684,813	5,267,738	-	13,952,551
Prêts, net	6,573,212	3,480,345	-	10,053,557
Engagements de clients en				
contrepartie d'acceptations	-	131,229		131,229
Autres actifs	130,965	35,720		166,685
Total des actifs financiers G	24,670,107	14,814,466	2,436	39,487,009
Dépôts	22,548,772	12,384,724	- 3	34,933,496
Obligations - BRH	775,000	/6 D	- 6	775,000
Réserve des banques locales	62,525	102,558	- 1	165,083
Emprunt		1,312,587	- 1	1,312,587
Acceptations		131,229	-	131,229
Autres passifs	1,525,124	1,082,075		2,607,199
Total des passifs financiers	24,911,421	15,013,173	-	39,924,594

Pour chaque mouvement d'une gourde par rapport au dollar US et à l'Euro, la position de change en dollars US et Euros convertis résulterait en un gain ou une perte de change de G4.5 millions et G42 mille, selon le cas.

(241,314)

(198,707)

(437,585)

Les taux de change des différentes devises par rapport à la gourde étaient comme suit:

Aux 30 septembre

Actifs (passifs), net

	2014	2013
Dollars US	45.5577	43.7429
Euros	57.5348	58.1518

En 2014 et 2013, dans le cadre de mesures de politique monétaire, la BRH a accordé aux banques une prime de 0.25¢ sur chaque dollar vendu. Ces primes sont comptabilisées au gain de change et totalisent respectivement G11.3 millions et G19.5 millions en 2014 et 2013.

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

(ii) Risque de taux d'intérêts

Ce risque a trait aux incidences éventuelles des fluctuations des taux d'intérêts sur le bénéfice et par conséquent, le capital de la Banque. Il correspond au risque qu'une variation des taux d'intérêts ait un impact négatif sur le revenu net d'intérêts. Le montant du risque est fonction de l'importance et de l'évolution des variations des taux d'intérêts, de même que de l'ampleur et de la structure des échéances des instruments financiers.

Ce risque est adéquatement contrôlé à la BNC, en raison du fait que la majeure partie des actifs et passifs porteurs d'intérêts, comme les prêts et dépôts, sont à taux variables et à court terme, permettant ainsi à la Banque de modifier rapidement ces taux d'intérêts, réduisant ainsi le risque. En ce qui a trait aux actifs du bilan porteurs de taux d'intérêts pour une durée fixe, la Banque s'assure qu'elle possède sous forme de passif, un financement d'une durée équivalente portant des taux d'intérêts inférieurs à ceux des actifs correspondants.

La Banque exerce un suivi rigoureux de trois groupes de portefeuilles distincts:

- Les prêts et les dépôts provenant de la clientèle de la Banque.
- Les placements locaux.
- Les placements à l'étranger.

Les positions de ces portefeuilles sont revues régulièrement par la Direction qui établit le positionnement de la Banque en regard des mouvements anticipés des taux d'intérêts et recommande la couverture de tout risque de taux non désiré ou imprévu.

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

(ii) Risque de taux d'intérêts (suite)

En fin d'exercices, la structure des taux d'intérêts sur les principaux instruments financiers porteurs d'intérêts était comme suit:

(En milliers de gourdes)	%	2014	%	2013
Taux d'intérêts fixes:				
Actifs financiers	50 %	G 12,388,451	51 %	13,513,646
Passifs financiers	24 %	(6,135,212)	22 %	(6,131,669)
Net		6,253,239		7,381,977
Taux d'intérêts variables:				
Actifs financiers (a)	50 %	12,554,490	49 %	11,249,373
Passifs financiers	76 %	<u>(19,036,758</u>)	78 %	(20,798,827)
Net		(6,482,268)		(9,549,454)
Total des actifs financiers				
porteurs d'intérêts	100 %	24,942,941	100 %	24,763,019
Total des passifs financiers				
porteurs d'intérêts	100 %	<u>(25,171,970)</u>	100 %	(26,930,496)
Net		G (229,029)		(2,167,477)

(a) Les actifs financiers incluent, entre autres, le portefeuille de prêts, net de la provision pour pertes sur prêts.

Aux 30 septembre 2014 et 2013, la majeure partie des actifs financiers et 100% des passifs financiers à taux d'intérêts fixes viennent à échéance en moins d'un an, minimisant ainsi le risque de taux d'intérêts. Toutefois, dû à l'importance des actifs financiers par rapport aux passifs financiers à taux d'intérêts fixes, la hausse ou la baisse des taux d'intérêts viendra augmenter ou réduire la marge nette d'intérêts.

(D) <u>CAPITAUX PROPRES</u>

Les capitaux propres comprennent la dotation de capital, les réserves établies et les bénéfices non répartis. Dans le cadre de ses politiques et de ses stratégies, la Banque évalue périodiquement le retour sur capital et est soucieuse de garantir à l'État Haïtien un rendement satisfaisant qui n'affecte pas la capacité de la Banque d'assumer son développement futur.

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(D) <u>CAPITAUX PROPRES (SUITE)</u>

La suffisance du capital des banques haïtiennes est réglementée suivant les exigences de la Banque Centrale (circulaire 88) en matière de fonds propres réglementaires. Tout établissement doit respecter les deux normes suivantes en matière de fonds propres réglementaires:

- Ratio actif/fonds propres Un multiple maximum de 20 fois entre l'ensemble des éléments d'actif et de certains éléments hors bilan d'une part, et les fonds propres réglementaires d'autre part.
- Ratio fonds propres/actifs à risque Un rapport minimum de 12% entre les fonds propres réglementaires d'une part, et l'ensemble des éléments d'actif et de certains éléments hors bilan, pondérés en fonction des risques, d'autre part.

Les fonds propres réglementaires consistent essentiellement en du capital à caractère plus permanent, Catégorie 1, attribuable à l'État Haïtien nonobstant la réserve générale pour pertes sur prêts, et le capital de Catégorie 2, composé essentiellement de dettes subordonnées.

Au 30 septembre, la Banque présente les ratios suivants:

2014	2013
19	24
20.8%	17.0%
	19

Au 30 septembre 2013, la Banque ne respectait pas le ratio actifs / fonds propres.

(5) LIQUIDITÉS

Aux 30 septembre, les liquidités sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Encaisse	G	4,508,387	2,420,099
Dépôts à la Banque de la République d'Haïti (note 24)		11,369,007	11,856,301
Dépôts à des banques étrangères		1,386,533	756,911
Effets de compensation		146,019	149,676
1978 1018	G	17,409,946	15,182,987

L'encaisse et les dépôts à la Banque de la République d'Haïti (BRH) entrent dans le calcul de la couverture des réserves obligatoires qui doivent être maintenues par la BNC sur l'ensemble du passif, en accord avec les dispositions prévues à cet effet dans les circulaires de la BRH. Ces dépôts ne portent pas d'intérêts.



(5) <u>LIQUIDITÉS (SUITE)</u>

Aux 30 septembre, les dépôts à des banques étrangères sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2014	
Dépôts portant intérêts	G	1,332,048	703,843
Dépôts sans intérêts	70703	54,485	53,068
	G	1,386,533	756,911

Les taux sur les dépôts à des banques étrangères portant intérêts ont été en moyenne de 0.01% à 0.30% en 2014, et de 0.01% à 0.06% en 2013.

Aux 30 septembre 2014 et 2013, les dépôts à des banques étrangères incluent des dépôts totalisant respectivement G136.6 millions (US\$3 millions), et G131.2 millions (US\$3.0 millions), bloqués en tant que garanties sur lettres de crédit.

Aux 30 septembre, la répartition des liquidités par devises est comme suit:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Liquidités en gourdes	\mathbf{G}	7,888,983	9,281,117
Liquidités en dollars US		9,519,405	5,899,524
Liquidités en euros		1,558	2,346
	G	17,409,946	15,182,987

(6) BONS BRH, BONS ET OBLIGATIONS DU TRÉSOR

Au 30 septembre, les bons BRH se présentent ainsi:

	2014	2013
	2,334,000	5,670,000
G	(14,145)	(19,550)
	2,319,855	5,650,450
2	2.9% à 5.0%	3.0%
	Oct. à déc.	Oct. à déc.
	2014	2013
		2,334,000 G (14,145) 2,319,855 2.9% à 5.0% Oct. à déc.

(6) BONS BRH, BONS ET OBLIGATIONS DU TRÉSOR (SUITE)

Au 30 septembre, les bons et obligations du Trésor se présentent ainsi:

(En milliers de gourdes)	2014	2013	
BONS DU TRÉSOR			
Valeur nominale	G 3,875,000	2,875,000	
Intérêts non gagnés	<u>(87,852)</u>	(40,635)	
Bons du Trésor, net	3,787,148	2,834,365	
Taux d'intérêts	5.5% à 7.0%	3.25%	
Échéance	Oct.2014 à	Fév à mars	
	mars 2015	2014	
OBLIGATIONS DU TRÉSOR			
Valeur nominale	G905,886		
Taux d'intérêts	7.0 %	-	
Échéance	2015 à 2019		
Total, net	G 7,012,889	8,484,815	

Les obligations du Trésor ont été émises le 15 septembre 2014 par le Ministère de l'Économie et des finances dans le cadre de la gestion des finances publiques. Du montant total de l'émission de G 5.7 milliards, 50% a été acquis par la Banque Centrale et l'autre 50% fut acquis par les banques commerciales au prorata de leurs réserves obligatoires maintenues à la Banque Centrale en date du 9 septembre 2014. Ces obligations sont dématérialisées et portent intérêts au taux de 7% l'an. Elles sont remboursables en 60 versements mensuels égaux à partir du 15 septembre 2014. Les intérêts sont reconnus en fonction du calendrier de remboursement convenu entre la Banque Centrale et les banques commerciales. Ce calendrier prévoit que chaque versement soit accompagné d'intérêts calculés à 7% en fonction de sa date d'échéance. Par conséquent, les revenus d'intérêts reconnus seront en croissance d'un exercice à l'autre. Les intérêts cumulatifs gagnés sur ces obligations totaliseront G 181 millions dont G 40 mille ont été reconnus en 2014.

À compter du 1er octobre 2014, ces obligations du Trésor feront partie du calcul de la couverture des réserves obligatoires devant être maintenues par la Banque sur l'ensemble de son passif, en accord avec les dispositions prévues à cet effet dans les circulaires de la banque Centrale.



(7) PLACEMENTS LOCAUX

Aux 30 septembre, les placements locaux sont comme suit:

(En milliers de gourdes)	2014		2013	
<u>OBLIGATIONS</u>				
Obligations US				
E-Power S.A. au coût de US\$1,276,000 (a)	G	58,139	55,823	
Taux d'intérêts		9 %	9 %	
Échéance		2019	2019	
Obligations US				
Alternative Insurance Company S.A. au coût de				
US\$1,500,000	G	68,337	65,614	
Taux d'intérêts		7.5 %	7.5 %	
Échéance	165	2017	2017	
Total-obligations	G	126,476	121,437	

(a) Le coût inclu des intérêts capitalisés de US\$ 276 mille.

La juste valeur des obligations est pratiquement équivalente au coût.

(En milliers de gourdes)		2014	2013	
PLACEMENTS INTERBANCAIRES À DES BANQUES				
LOCALES EN GOURDES				
Solde	\mathbf{G}	500,000	200,000	
Taux d'intérêts		6.00%	3.15%	
Échéance		Juin 2016	Février 2014	
Total-placements interbancaires	G	500,000	200,000	
Total-placements locaux	G	626,476	321,437	

(8) PLACEMENTS À l'ÉTRANGER

Aux 30 septembre, les placements à l'étranger sont en dollars US et sont ainsi constitués:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Placements avec maturité fixe gardés à			
échéance (a):			
Coût amorti	\mathbf{G}	3,403,235	3,545,434
Placements détenus pour revente évalués à la			
juste valeur par le biais de l'état des résultats			
Dépôts à terme	G	654,347	664,438
Échéance	1.0	Août 2015-fév. 2033	Oct. 2013-fév. 2033
3000			
Bons du trésor-USA	\mathbf{G}	37,280	70,707
Échéance		Janv. 2016	Fév. 2014-jan. 2016
Obligations d'agences gouvernementales-USA	G	502,814	653,759
Échéance	(Oct.2014-août 2017	Janv. 2014- août 2017
Obligations de sociétés privées	G	151,410	211,961
Échéance		'év.2015 à août 2017	Jan.2014-oct. 2032
	S / SIE	1,345,851	1,600,865
Total	G	4,749,086	5,146,299

Aux 30 septembre 2014 et 2013, G1.8 milliards (US\$ 39.7 et US\$40.0 millions) des placements gardés à échéance et l'intégralité des placements détenus pour revente sont gérés par deux gestionnaires de portefeuille de haute réputation, localisés aux États Unis d'Amérique. La Direction a développé avec chaque gestionnaire une stratégie permettant de classifier les placements en différents niveaux de risques tout en assurant une prudente diversification. Les rendements moyens en 2014 et 2013 furent respectivement de 1.60% et 1.55%.



(8) PLACEMENTS À l'ÉTRANGER (SUITE)

(a) Les placements gardés à échéance sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Obligations d'agences gouvernementales USA (i):			
Coût	G	1,808,715	1,784,782
Juste valeur	G	1,696,022	1,564,971
Taux d'intérêts nominal		0.31%	0.31%
Moins-value	G	(112,693)	(219,811)
Échéance		Sept. 2017 à	Juin 2019 à
RAZE RAZE	40	janv. 2033	janv. 2033
Obligation d'une société financière privée (ii):			
Coût	G	-	10,936
Juste valeur	G		10,938
Taux d'intérêts nominal			6.25%
Plus (moins)-value	G		2
Échéance		-	Déc.2018
Dépôts à terme en dollars US en une banque étrangère : Coût (équivalent à la juste valeur) Taux d'intérêts Échéance	G	1,594,520 0.90% Nov. 2014	1,749,716 0.80 à 1.22% Oct. 13 à mars 2014
Coût total des placements	G	3,403,235	3,545,434
Juste valeur totale des placements	G	3,290,542	3,325,625
Moins-value sur placements gardés à échéance	G	(112,693)	(219,809)

- (i) En août 2013, dans le cadre d'une entente de pension sur titres, la Banque a donné en pension des obligations d'agences gouvernementales USA pour une valeur de US\$35.0 millions (valeur nominale de US\$40.1 millions) à un de ses gestionnaires de portefeuille aux États-Unis. En contrepartie, la Banque a reçu un emprunt de US\$30.0 millions échéant le 29 novembre 2013, renouvelable, et portant intérêts au taux de 0.35%, équivalent à G1,312 millions au 30 septembre 2013.
 - En 2014, les obligations d'agences gouvernementales données en pension s'élèvent à US\$37.2 millions (valeur nominale de US\$39.7 millions). En contrepartie, au 30 septembre 2014, l'emprunt s''elève à US\$29.1 millions échéant le 26 novembre 2014, renouvelable, et portant intérêts au taux de 0.35%, équivalent à G1,325 millions.
- (ii) Cette obligation fut rappelée par l'émetteur en date du 15 décembre 2013.

(9) TITRES DE PARTICIPATION

Aux 30 septembre, les titres de participation, locaux et à l'étranger sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
LOCAUX		(0)	MAA
Titres de participation – Société de Construction			
d'Immeubles et d'Ouvrages Publics S.A. (SCIOP S.A.)	G	74,068	74,068
Provision pour perte de valeur (notes 20 et 24)	G _	(15,068)	
ATOMALI A	G	59,000	74,068
Nombre d'actions ordinaires:			
Classe A		50	50
Classe B		1,157	1,157
Pourcentage de participation		6.5 %	7.6 %
Titres de participation – Digital Satellite System S.A.	G	63,047	63,047
Nombre d'actions ordinaires		26,380	26,380
Pourcentage de participation (a)		7.7 %	13.2 %
Titres de participation – Alternative Insurance Company S.A.	G	41,730	41,730
Nombre d'actions ordinaires		250	250
Pourcentage de participation		6.9 %	6.9 %
Titres de participation – Port Lafito S.A. (b)	G	65,992	_
Nombre d'actions ordinaires		65,992	-
Pourcentage de participation		4.96%	43
Titres de participation –Société Village Châteaublond S.A.	G	500	
Nombre d'actions ordinaires		50	_
Pourcentage de participation		10%	-
Titres de participation- Haitel	G	9,300	9,300
Provision pour perte de valeur		(9,299)	(9,299)
	G	1	1
A L'ETRANGER			
Titres de participation Bladex (c)	G	16,071	16,071
Total-titres de participation	G	246,341	194,917

- (a) En 2014, le pourcentage de participation a diminué suite à l'augmentation du capital de Digital Satellite System S.A. à laquelle la Banque n'a pas participé.
- (b) Selon le contrat de prise de participation, la BNC jouira de la pleine propriété des actions pendant une durée n'excédant pas cinq ans à compter de leur émission. Au terme de cette période, Port Lafito S.A. s'est engagé à racheter de la BNC la totalité des actions présentement souscrites moyennant un prix calculé au prorata de la valeur d'expertise des éléments identifiables de l'actif net ou de la valeur marchande théorique de ces actions, selon la plus élevée des deux.



(9) <u>TITRES DE PARTICIPATION (SUITE)</u>

Aucune des participations ci-dessus n'excède 20% du capital-actions des sociétés émettrices ni ne confère à la BNC des droits de vote supérieurs à 20%.

(c) Banco Latino Americano de Exportaciones (Bladex)

	7978 3 8 9	2014	
Nombre d'actions ordinaires		58,947	58,947
Coût par action ordinaire	US\$ _	6.67	6.67

(10) **PRÊTS**

Aux 30 septembre, les prêts octroyés localement sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Prêts aux entreprises (a)	G	2,534,576	2,148,298
Prêts aux entreprises, garantis par l'État Haïtien (b)		2,811,509	3,636,200
Prêts aux particuliers, garantis par l'État Haïtien:			
Agents de la fonction publique (c)		3,082,115	2,201,086
Parlementaires (d)		874	2,570
Avances en comptes courants		978,567	1,080,948
Cartes de crédit		129,859	128,104
Prêts aux particuliers		937,475	660,715
Prêts et avances aux employés		192,156	153,530
Prêts gérés-régime de retraite (note 18)		1,290	1,412
Prêts restructurés	1	61,423	46,770
		10,729,844	10,059,633
Prêts non productifs (e)		800,514	199,459
Total-Prêts	\mathbf{G}	11,530,358	10,259,092

- (a) En 2014 les prêts aux entreprises incluent cinq prêts en dollars US à quatre sociétés apparentées totalisant G1,1 milliard aux taux de 5.0% et 7.0%. En 2013, les prêts aux entreprises incluent deux prêts en dollars US à deux sociétés apparentées totalisant G751 millions au taux de 8.0% (note 24).
- (b) En 2014 et 2013, ces prêts garantis par l'État Haïtien sont à des entreprises d'État et une société haïtienne privée. Pour la société haïtienne privée, les garanties sont des lettres de crédit de la BRH et des dépôts (note 18 a).

(10) PRÊTS (SUITE)

En 2014 et 2013, les soldes des prêts à des entreprises d'État totalisent respectivement G2.3 milliards et G2.6 milliards (note 24).

- (c) Les prêts aux agents de la fonction publique, garantis par l'État Haïtien, représentent des prêts octroyés dans le cadre d'un programme de crédit au bénéfice des agents de la fonction publique. Suite à l'avenant no. 4 en date du 4 décembre 2013, ce programme auquel participe aussi la Banque Populaire Haïtienne totalise G3.0 milliards dont la quote-part de la Banque Nationale de Crédit s'élève à G2.3 milliards. Au 30 septembre 2014, les portefeuilles de prêts des agents de la Fonction Publique et Parlementaires accusent un dépassement de G 800 millions par rapport au montant prévu pour le programme dans le protocole d'accord. Les prêts individuels octroyés ne peuvent excéder G500 milles. L'État Haïtien a effectué des dépôts de garantie (note 18 b) et s'est engagé à effectuer des dépôts supplémentaires, selon les besoins. La Direction est confiante que la garantie de l'État Haïtien s'applique sur l'ensemble du portefeuille de prêts en circulation.
- (d) Les prêts accordés aux parlementaires de la 48^{ième} Législature sont aussi garantis à 100% par l'État Haïtien et ne peuvent pas excéder G750,000 pour les Députés et G900,000 pour les Sénateurs. L'enveloppe du programme totalise G67.5 millions. Dans le cadre de ce programme, l'État Haïtien, a effectué un dépôt de garantie (note 18 b) et s'est engagé à effectuer des dépôts supplémentaires, suivant les termes de l'accord.
- (e) En 2014, les prêts non productifs incluent des prêts à deux sociétés apparentées pour G340 et G274 millions. Au 30 septembre 2014, la provision pour le prêt de G340 millions s'élève à G135 millions. Quant au prêt de G 274 millions, il est classé non productif étant donné un délai indu encouru dans les négociations en cours sur les modalités de remboursement; aucune provision n'est requise pour ce prêt.

La provision pour pertes sur prêts a enregistré les mouvements suivants:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Solde au début de l'exercice	\mathbf{G}	205,535	141,975
Provision de l'exercice		97,784	65,000
Radiations		(602)	(5,070)
Effet de change	_	5,199	3,630
	G	307,916	205,535

L'allocation des prêts en gourdes et en dollars US est comme suit:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Prêts en gourdes	G	7,799,390	6,667,915
Prêts en dollars US		3,730,968	3,591,177
	G	11,530,358	10,259,092



(10) PRÊTS (SUITE)

Au 30 septembre 2014, l'âge des créances était comme suit:

(En milliers de gourdes)	6	Courant 1-30 jours	31 - 89 jours	Total
Prêts courants				
Avances en comptes courants	G	953,945	24,622	978,567
Cartes de crédit		120,375	9,484	129,859
Autres catégories de prêts	ANIONAL PROPERTY.	9,029,038	592,380	9,621,418
	G	10,103,358	626,486	10,729,844
%	55%	94 %	6 %	100 %

(En milliers de gourdes)	9	0 - 180 jours	181 - 360 jours	Plus de 360 jours	Total
Prêts non productifs					
Avances en comptes courants	G	280,147	17,100	54	297,301
Cartes de crédit		5,399	-	17,014	22,413
Autres catégories de prêts	_	45,703	353,918	81,179	480,800
	\mathbf{G}	331,249	371,018	98,247	800,514
%	NISH W	41 %	46 %	13 %	100 %

Au 30 septembre 2014, les prêts étaient couverts par les garanties suivantes:

		Garanties		Nantissements	
(En milliers de gourdes)	(0,00)	de l'État Haïtien	Garanties hypothécaires	en espèces (note 15)	Total
Prêts courants	G	5,974,600	2,102,219	2,541,824	10,618,643
Prêts non productifs		\mathbf{K}	402,605	868	403,473
	G	5,974,600	2,504,824	2,542,692	11,022,116
%		54 %	23 %	23 %	100 %

Les garanties de l'État Haïtien incluent:

- prêts aux agents de la Fonction Publique et les Parlementaires
- prêt à une entreprise d'État
- dépôts recus pour un prêt et des crédits documentaires à une société

G 3.1 milliards

2.0

0.8

G 5.9 milliards

(10) PRÊTS (SUITE)

Au 30 septembre 2013, l'âge des créances était comme suit:

(En milliers de gourdes)		Courant 1-30 jours	31 - 89 jours	Total
Prêts courants				
Avances en comptes courants	G	832,242	248,706	1,080,948
Cartes de crédit		116,283	11,821	128,104
Autres catégories de prêts	_	7,326,822	1,523,759	8,850,581
	G	8,275,347	1,784,286	10,059,633
0/0	MI	82 %	18 %	100 %

(En milliers de gourdes)	9() - 180 jours	181 - 360 jours	Plus de 360 jours	Total
Prêts non productifs Avances en comptes courants	\mathbf{G}		BNO	15,580	15,580
Cartes de crédit		10,132	4.6	5,612	15,744
Autres catégories de prêts	1104.3	30,741	17,365	120,029	168,135
	\mathbf{G}	40,873	17,365	141,221	199,459
%		20 %	9 %	71 %	100

Au 30 septembre 2013, les prêts étaient couverts par les garanties suivantes:

(En milliers de gourdes)		Garanties de l'État Haïtien	Garanties hypothécaires	Nantissements en espèces (note 15)	Total
Prêts courants	G	5,060,589	2,189,604	1,047,117	8,297,310
Prêts non productifs		Line of	116,238	875	117,113
	\mathbf{G}	5,060,589	2,305,842	1,047,992	8,414,423
%		60 %	27 %	13 %	100 %

Les garanties de l'État Haïtien incluent:

- prêts aux agents de la Fonction Publique et les Parlementaires

- prêt à une entreprise d'État

- dépôts recus pour un prêt et des crédits documentaires à une société

G 2.2 milliards

2.0

0.8

G 5.0 milliards



(10) PRÊTS (SUITE)

Le rendement moyen du portefeuille de prêts productifs est comme suit:

	2014	2013
Prêts aux entreprises:	ans of	1951
En gourdes	7 %	16 %
En dollars US	7 %	7 %
Prêts aux entreprises, garantis par l'État Haïtien		
En gourdes	5 %	15 %
En dollars US	8 %	8 %
Prêts aux particuliers, garantis par l'État Haïtien		
En gourdes	10 %	12 %
avances en comptes courants:		
En gourdes	8 %	9 %
En dollars US	7 %	7 %
Cartes de crédit	30 %	25 %
rêts et avances aux employés	6 %	6 %
rêts restructurés	11 %	11 %
Autres prêts en gourdes	12 %	14 %
Autres prêts en dollars US	9 %	10 %

Aux 30 septembre 2014 et 2013, les membres du Conseil d'Administration ont des prêts productifs totalisant G30.2 et G30.0 millions respectivement. Ces prêts ont été octroyés au taux accordé aux employés de la Banque, conformément aux procédures en vigueur.

Aux 30 septembre 2014 et 2013, les intérêts non comptabilisés sur les prêts non productifs totalisent environ G68 et G59 millions.

Les risques spécifiques et généraux sur le portefeuille de prêts sont couverts par les postes d'états financiers suivants:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Provision pour pertes sur prêts	G	307,916	205,535
Réserve générale pour pertes sur prêts		62,200	55,200
	G	370,116	260,735













(11) **IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations, au coût, ont ainsi évolué au cours de l'exercice:

(En milliers de gourdes)						
T 1. 11: 41:		Solde au	A	Diamonitions	T	Solde au
Immobilisations au coût	V.	30/9/13	Acquisitions	Dispositions	Transferts	30/9/14
Terrains	G	64,413	-	-	1,013	65,426
Terrains et immeubles (note)		327,307	974	-	1,217	329,498
Équipements informatiques		71,778	24,074	(8,664)	12,962	100,150
Matériel et mobilier		93,274	13,131	(11,285)	3,426	98,546
Matériel roulant		39,454	3,030	(1,853)	15 73 3	40,631
Matériel énergétique		51,015	5,504	(4,263)	01 <u>0</u> 8	52,256
Matériel de communication		10,119	1970-101-	-	7970 - 010	10,119
Matériel de climatisation		11,728	1,998	-	473	14,199
Matériel de sécurité		4,939	1,614	-	438	6,991
Améliorations locatives		35,642	1,380	(11,021)	10)	26,001
Investissements en cours		58,917	51,072	(1,244)	(19,529)	89,216
	\mathbf{G}	768,586	102,777	(38,330)	_	833,033

Note: L'auxiliaire des immobilisations de la Banque ne présente pas séparément les coûts d'acquisition des terrains et des immeubles pour les acquisitions remontant à plusieurs années.

L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice:

(En milliers de gourdes)

Amortissement cumulé		Solde au 30/9/13	Amortissement	Dispositions	Solde au 30/9/14
Immeubles	G	48,429	9,214	7 - 6	57,643
Équipements informatiques		27,706	18,723	(8,664)	37,765
Matériel et mobilier		36,774	12,044	(11,285)	37,533
Matériel roulant		14,566	9,559	(1,853)	22,272
Matériel énergétique		8,364	9,755	(3,678)	14,441
Matériel de communication		6,316	1,012	<u>-</u>	7,328
Matériel de climatisation		3,544	1,360		4,904
Matériel de sécurité		798	1,264		2,062
Améliorations locatives		15,800	4,566	(11,021)	9,345
1976 1004	G	162,297	67,497	(36,501)	193,293
	G	606,289		(1,829)	639,740

(12) BIENS IMMOBILIERS HORS EXPLOITATION

Aux 30 septembre, les biens immobiliers hors exploitation comprennent:

(En milliers de gourdes)	2014	2013
Propriétés détenues pour revente (a)	G 72,570	52,785
Placements en immobilier (b)	527,965	486,590
Lotissements immobiliers (c)	93,000	93,000
	G 693,535	632,375

Les propriétés détenues pour revente sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Coût	\mathbf{G}	69,776	354,378
Provision pour moins-value	- E-	2,794	(301,593)
	G	72,570	52,785

Les propriétés détenues pour revente ont ainsi fluctué au cours des exercices:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Solde au début de l'exercice	G	354,378	1,010,931
Biens adjugés en faveur de la banque durant l'exercice		60,250	- /
Virement aux placements en immobilier		(342,536)	(556,832)
Virement aux lotissements immobiliers			(93,000)
Ventes durant l'exercice (i)		(2,316)	(6,721)
Solde à la fin de l'exercice	G	69,776	354,378

En 2014 et 2013, les ventes de propriétés détenues pour revente ont généré des gains de (i) G548 mille et G24.1 millions (note 20).

La provision pour moins-value sur les propriétés détenues pour revente a ainsi évolué:

(En milliers de gourdes)	4105	2014	2013
Solde au début de l'exercice	G	301,593	438,730
Plus-value sur propriétés adjugées (note 20)		(3,096)	m -
Virement aux placements en immobilier (i)		(301,161)	(137,137)
Ventes de l'exercice	-	(130)	
Solde à la fin de l'exercice	G	(2,794)	301,593

En 2013, certaines propriétés détenues pour revente ont généré des revenus de loyers de G4.0 millions (notes 20 et 24).

(12) <u>BIENS IMMOBILIERS HORS EXPLOITATION (SUITE)</u>

(b) Les placements en immobilier ont ainsi fluctué durant l'exercice.

(En milliers de gourdes)	2014		2013
Solde au début de l'exercice	G	486,590	66,895
Virement de propriétés détenues pour revente, net		41,375	419,695
Solde à la fin de l'exercice	G	527,965	486,590

Les revenus de loyers provenant des placements en immobilier totalisent G2.3 millions en 2014 et G1.5 million en 2013 (notes 20 et 24).

(c) Les lotissements immobiliers ont ainsi fluctué durant l'exercice:

(En milliers de gourdes)	2014		2013	
Solde au début de l'exercice	G	93,000		
Virement de propriétés détenues pour revente, net			93,000	
Solde à la fin de l'exercice	\mathbf{G}	93,000	93,000	

Réserve générale pour biens immobiliers hors exploitation

Tel que décrit à la **note 3 (j)**, la réserve générale sur biens immobiliers hors exploitation a fluctué comme suit:

(En milliers de gourdes)		2014	2013	_
Solde au début de l'exercice	G	-	-	
Réserve de 30% sur les adjudications de l'exercice		12,000		
Solde à la fin de l'exercice	G	12,000		

Les biens immobiliers hors exploitation, net des réserves, se présentent comme suit::

(En milliers de gourdes)	2014		2013
Propriétés détenues pour revente	G	69,776	354,378
Réserve de 30% sur les adjudications de l'exercice		(12,000)	41114
Propriétés détenues pour revente, net	G	<u>57,776</u>	354,378
Placements en immobilier	G	527,965	486,590
Réserve de 30%	_	- 1	<u> </u>
Placements en immobilier, net	G	527,965	486,590



(13) ACHALANDAGE

L'achalandage résulte de la cession des actifs et des passifs de la SOCABANK à la BNC, effective en date du 1er mars 2007. L'achalandage n'a pas subi de dépréciation en 2014.

(14) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Aux 30 septembre, les autres éléments d'actif sont:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Montant à recevoir de la Police Nationale d'Haïti (PNH)			
(note 24) (a)	G	180,361	90,656
Intérêts à recevoir		74,990	76,029
Fournitures de bureau		36,091	35,752
Frais payés d'avance		36,630	31,138
Objets d'art		12,503	11,824
Autres	1	4,244	3,702
	G	344,819	249,101

⁽a) Ce montant représente les avances à la PNH pour le renflouement des cartes de débit émises avant paiement, au taux d'intérêts de 3%. La PNH rembourse régulièrement le solde.

(15) <u>DÉPÔTS</u>

Aux 30 septembre, les dépôts se répartissent ainsi:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Dépôts à vue:			
Gourdes	G	10,851,340	13,650,844
Dollars US		11,291,817	8,606,207
	G	22,143,157	22,257,051
Dépôts d'épargne:			
Gourdes	G	6,598,855	5,753,393
Dollars US		3,175,857	2,878,670
	G	9,774,712	8,632,063
Dépôts à terme:			
Gourdes	G	3,039,489	3,144,536
Dollars US		996,072	899,846
	G	4,035,561	4,044,382
Total des dépôts	G	35,953,430	34,933,496
Dépôts en Gourdes	G	20,489,684	22,548,773
Dépôts en Dollars US		15,463,746	12,384,723
Total des dépôts	G	35,953,430	34,933,496

(15) <u>DÉPÔTS (SUITE)</u>

Aux 30 septembre 2014 et 2013, deux organismes autonomes du secteur public détiennent des dépôts à vue totalisant respectivement en gourdes G4.5 et G7.4 milliards, et en dollars US G4.7. et G4.8 milliards (note 24), portant des taux d'intérêts au jour le jour de 0.11.%

Aux 30 septembre 2014 et 2013, les dépôts à vue des membres du Conseil d'Administration totalisent G16.9 et G13.1 millions respectivement (**note 24**). Ces dépôts sont rémunérés aux conditions normales de la Banque.

Aux 30 septembre 2014 et 2013, les dépôts à vue des ministères, sociétés et organismes de l'État Haïtien totalisent respectivement G3.5 et G2.4 milliards et ne portent pas d'intérêts (**note 24**).

Aux 30 septembre 2014, les dépôts à terme incluent trois dépôts du Ministère de l'Économie et des Finances totalisant G1.5 milliard (**note 24**) portant des taux d'intérêts de 2.25%, 2.75% et 4.00%. Au 30 septembre 2013, ils incluaient un dépôt du Ministère de l'Économie et des Finances de G 1.5 milliard (**note 24**) portant un taux d'intérêt de 2.11%

Les taux moyens d'intérêts sur les dépôts sont comme suit:

	2014	2013
Dépôts d'épargne:		
Gourdes	0.10 %	0.10 %
Dollars US	0.10 %	0.05 %
Dépôts à terme:		
Gourdes	1.50 %	1.50 %
Dollars US	0.40 %	0.10 %
Dépôts d'épargne-chèques:		
Gourdes	0.05 %	0.05 %
Dollars US	0.02 %	0.02 %

Aux 30 septembre, les dépôts gardés en nantissement de prêts sont comme suit :

(En milliers de gourdes)	F CRIVIN	2014	2013
Dépôts en gourdes	${f G}$	603,644	43,036
Dépôts en dollars US		1,939,048	1,004,956
Total (note 10)	G	2,542,692	1,047,992



(16) OBLIGATIONS BRH

Aux 30 septembre, les obligations BRH sont en gourdes et se regroupent comme suit:

(En milliers de gourdes)	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	2014	2013
Solde	G	275,000	275,000
Échéance		Sept. 2030	Sept. 2030
Taux d'intérêts		1.0 %	1.0 %
Solde	\mathbf{G}	500,000	500,000
Échéance		Nov. 2023	Nov. 2023
Taux d'intérêts		2.0 %	2.0 %
	G	775,000	775,000

(17) <u>RÉSERVES DES BANQUES LOCALES</u>

La répartition de ces dépôts par devise se présente comme suit:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Réserves des banques locales en gourdes	G	92,715	62,525
Réserves des banques locales en dollars US		71,211	102,558
	\mathbf{G}	163,926	165,083

Ces dépôts ne portent pas d'intérêts.



(18) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

Aux 30 septembre, les autres éléments de passif sont:

(En milliers de gourdes)	2014	2013
Montants reçus en garantie de prêts:		
Dollars US (a)	1,098,931	860,966
Gourdes (b)	613,213	260,721
	1,712,144	1,121,687
Obligations envers employés et retraités (c)	301,762	254,588
Montants dus aux ministères et entreprises publiques (note 24)	249,465	241,308
Chèques certifiés et de direction	214,587	332,819
Versements sur prêts aux particuliers garantis par l'État Haïtien	198,765	106,609
Cartes de débit prépayées	133,714	183,829
Cotisations à verser au régime de retraite	91,648	62,015
Dépôts non sujets à emploi	81,734	61,798
Virements et transferts à payer	50,055	14,913
Avance BRH pour prestations aux retraités (d)	23,162	50,738
Intérêts à payer	16,602	16,423
Banque mobile (e)	11,387	10,084
Dépôts reçus sur propriétés détenues pour revente	10,231	6,495
Dû à la BRH, non porteur d'intérêts (note 24)	3,000	3,000
Dû au Trésor Public	60,000	60,000
Fonds en administration – régime de retraite (note 10)	1,290	1,412
Autres	143,831	79,481
G	3,303,377	2,607,199

- (a) Aux 30 septembre 2014 et 2013, les montants en dollars US reçus en garantie de prêts incluent respectivement G892.4 millions (US\$19.6 millions) et G856.3 millions (US\$19.6 millions) représentant les garanties de l'État Haïtien pour un prêt et des crédits documentaires accordés à une société privée (note 24). Ces montants ne portent pas d'intérêts.
- **(b)** Les dépôts reçus en garantie sur les prêts gourdes sont comme suit:

2014		2013
G	537,349	192,269
	16,875	16,875
_	45,666	45,666
	599,890	254,810
	13,323	5,911
G	613,213	260,721
	_	G 537,349 16,875 45,666 599,890 13,323



(18) <u>AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF (SUITE)</u>

Le programme de recapitalisation est clos; les prêts y relatifs ont été remboursés ou absorbés par la garantie. Le programme de recapitalisation était venu en aide à des sinistrés d'actes de vandalisme, d'ouragans et d'incendie.

(c) Aux 30 septembre, les obligations envers les employés et retraités sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Provision pour boni des employés et des retraités	G	28,888	24,962
Fonds spécial pour employés contractuels (i)		29,928	23,356
Fonds de prime en administration pour les employés qu	ıi		
partent à la retraite (ii)		231,046	187,875
Provision pour fonds de régime de retraite (iii)		11,900	8,500
Provision pour rémunération spéciale	155		9,895
	\mathbf{G}	301,762	254,588

- (i) Le fonds spécial est constitué pour les employés contractuels et ceux qui ne sont pas éligibles au fonds de pension. La Banque et l'employé y participent. En 2014 et 2013, les contributions de la Banque furent de G3.4 et G3.3 millions respectivement (note 21). La somme cumulée est remise à l'employé à son départ de l'institution, sans intérêts.
- (ii) Depuis le 1^{er} août 2009, on accumule dans le fonds de prime en administration pour les employés qui partent à la retraite, un prélèvement de 2% effectué sur leurs salaires. Chaque exercice, la Banque contribue G18 millions (note 21) à ce fonds. De plus, aux 30 septembre 2014 et 2013, le Conseil d'Administration a décidé d'ajouter respectivement G 25 et G30 millions (note 21) à ce poste en vue d'augmenter cette provision. Il n'y a pas eu d'évaluation actuarielle de ce fonds en administration et par conséquent, les informations divulguées ne sont pas conformes aux exigences des Normes Internationales d'Information Financière.
- (iii) La provision pour fonds de régime de retraite est déterminée par le Conseil d'Administration.
- (d) L'avance BRH pour prestations aux retraités est décrite dans le Protocole d'Accord du 12 juillet 2012. Le montant initial de l'avance fut de G73 millions et doit servir à absorber 50% des prestations versées à des retraités de la Banque pour la période d'août 2012 à juillet 2015.
- (e) La Banque mobile est un produit qui permet d'effectuer des transactions à partir d'un téléphone mobile. Aux 30 septembre 2014 et 2013, ce passif est constitué des sommes déposées par les clients en vue de transactions futures.

(19) **DOTATION DE CAPITAL**

En vertu du décret du 23 novembre 2005, publié au journal le Moniteur no. 95 du 19 décembre 2005, réorganisant la Banque Nationale de Crédit, le capital autorisé de la Banque a été fixé à G500 millions constitué du capital antérieur augmenté des bénéfices non répartis.

En date du 1^{er} avril 2013, la Banque a reçu l'approbation du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) pour augmenter le capital autorisé de la Banque à G1.5 milliard de gourdes à partir des bénéfices accumulés.

(20) <u>COMMISSIONS ET AUTRES REVENUS, NET</u>

Les commissions et autres revenus, net sont ventilés comme suit:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Commissions	G	448,424	436,537
Frais de services – BRH (note 24)		18,000	18,000
Gain sur recouvrements de créances radiées		7,963	16,697
Plus-value sur propriétés détenues pour revente		3,096	<u>_</u>
Loyers sur biens immobiliers hors exploitation (notes 12 et 24)		2,305	5,513
Gains sur ventes de propriétés détenues pour revente (note 12 a i))	548	24,082
Frais d'opérations		(35,418)	(29,113)
Provision pour perte de valeur sur titres de participation (note 9)		(15,068)	121
Fraudes			(2,579)
Autres, net	_	11,959	(4,629)
	\mathbf{G}	441,809	464,508



SALAIRES ET AUTRES PRESTATIONS DE PERSONNEL

Les salaires et autres prestations de personnel sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Salaires	G	302,760	289,213
Frais de représentation et primes		90,092	83,210
Contributions au régime de retraite (a)		46,782	45,535
Dotation additionnelle au fonds de prime en administration			
(note 18 c)		25,000	30,000
Versements aux retraités		28,380	28,380
Contributions au fonds de prime en administration pour les			
employés qui partent à la retraite (note 18 c)		18,000	18,000
OFATMA, TMS et ONA		13,444	12,455
Transport		7,564	7,216
Contributions au fonds spécial pour employés contractuels			
(note 18 c)		3,450	3,364
Autres dépenses de personnel	(8)	56,838	63,319
Total	G	592,310	580,692

En plus de la participation de la Banque (note 22), ces contributions incluent d'autres avantages aux retraités.

RÉGIME DE RETRAITE ET FONDS DE PRIME EN ADMINISTRATION

En mars 2011, la Banque de la République d'Haïti (BRH) a informé la BNC de son retrait du fonds de régime de retraite au bénéfice des employés, auquel elle participait conjointement avec la BNC et la Banque Populaire Haïtienne (BPH). Ce fonds de régime de retraite contributif à prestations déterminées de type de fin de carrière, prévoyait le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen des cinq dernières années de service des bénéficiaires.

Le 12 juillet 2013 un protocole d'accord a été signé entre la BNC et la BRH visant la liquidation de ce régime de retraite et établissant les modalités à suivre durant la période de transition. La Direction de la BNC est engagée dans un exercice visant à mettre en place un nouveau régime de retraite et, entretemps, les contributions employeur/employés continuent comme auparayant. La participation de la Banque s'effectue à un taux de contribution fixe de 10% du salaire brut mensuel, et s'élève à G27.5 et G23.3 millions respectivement pour 2014 et 2013. Il n'y a pas eu d'évaluation actuarielle de ce fonds de régime de retraite. Par conséquent, les informations divulguées ne sont pas conformes aux exigences des Normes Internationales d'Information Financière.

La Banque dispose aussi d'un fonds de prime en administration pour les employés qui partent à la retraite tel que décrit à la note 18 c. Les contributions 2014 et 2013 s'élèvent respectivement à G43 et G48 millions. Il n'y a pas eu d'évaluation actuarielle de ce fonds en administration et par conséquent, les informations divulguées ne sont pas conformes aux exigences des Normes Internationales d'Information Financière.

(23) ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL

Dans le cours normal de ses activités, la BNC contracte divers engagements et assume un passif éventuel comme suit:

(En milliers de gourdes)	ONE	2014	2013
Engagements de crédit non utilisés:			
En gourdes	\mathbf{G}	98,980	466,123
En dollars US	_	248,028	643,986
	G	<u>347,008</u>	1,110,109
Lettres de garantie	G	294,443	22,233

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder sur avances en comptes courants. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces ententes sont contractées pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et expireront ou seront résiliées sans qu'on y fasse appel.

Au 30 septembre 2014, la Banque est engagée à verser des loyers pour location de succursales s'élevant à environ G50.1 millions, sur une période allant de 2015 à 2022.

Au 30 septembre 2014, la Banque traite de certaines autres affaires litigieuses engagées pour ou contre quelques clients. Selon l'évaluation des faits à ce jour, de l'avis de ses conseillers juridiques, les positions prises par la Banque Nationale de Crédit sont bien fondées. On ne prévoit pas qu'un règlement éventuel des poursuites soit d'importance à la situation financière ou aux résultats d'exploitation de la Banque.



(24) TRANSACTIONS APPARENTÉES

Aux 30 septembre, les soldes des transactions apparentées sont:

n milliers de gourdes)		2014	2013
Actifs:			
Dépôts à la Banque de la République d'Haïti (note 5)	G	11,369,007	11,856,301
Bons BRH et bons et obligations du Trésor, net (note 6)		7,012,889	8,484,815
Prêts à des entreprises d'État (note 10 b)		2,363,000	2,637,878
Prêts à des sociétés apparentées (note 10 a)		1,127,208	751,426
Titres de participation (note 9)		163,777	137,115
Montant à recevoir de la PNH (note 14)		180,361	90,656
Prêts aux membres du Conseil d'Administration (note 10)		30,274	9,347
	\mathbf{G}	22,246,516	23,967,538
	G	4,538,745 4,723,301	
Dollars US	Y		4,770,889
Sous-total (note 15)		9,262,046	12,166,764
Dépôts des Ministères et organismes d'État (note 15)		3,530,523	2,393,880
Obligations subordonnées BRH (note 16)		775,000	775,000
Dépôts des membres du Conseil d'Administration (note 15)		16,993	13,110
Emprunt bancaire – BRH (note 18) Montants reçus en garantie de prêts de l'État Haïtien:		3,000	3,000
En dollars US (note 18 a)		892,485	856,932
En gourdes (note 18 b)		599,890	254,810
Montants dus aux ministères etentreprises publiques (note 18	3)	249,465	241,308
	1070	60,000	60,000
Dû au Trésor Public (note 18)		0 0 1 0 0	











(24) TRANSACTIONS APPARENTÉES (SUITE)

Durant les exercices, les transactions apparentées sont:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Revenus d'intérêts:			
Bons BRH, et bons et obligations du Trésor	G	268,192	97,011
Prêts à des entreprises d'État		117,617	80,469
Prêts à des société apparentées	_	32,797	29,856
		418,606	207,336
Frais pour services rendus à la BRH (note 20) Revenu de loyer de biens immobiliers hors exploitation		18,000	18,000
(note 20) Provision pour pertes de valeur-titres de participation-		2,305	5,513
SCIOP S.A. (note 9)		(15,068)	_
Provision pour perte sur prêts- SCIOP S.A.		(135,000)	
Total - revenu, net	NY	288,843	230,849
Dépenses d'intérêts:			
Emprunt BRH	_	(12,983)	(7,111)
Total - depenses		(12,983)	(7,111)
Montant net	G	275,860	223,738





1979-2014

ans

LE MÊME NOM, UNE AUTRE BANQUE

Liste des différents Conseils d'Administration (1979-2014)



Juillet 1991 – Décembre 1991 M. Raoul Nelson M. Joseph Dépestre M. Gesner Comeau M. André Boisson M. Georges Milord

Décembre 1991 - Février 1995 M. Jean Saint-Firmin M. Roland Merzier M. Guy Dorsainvil M. Ernst Boulin M. Jacques M. Blanc

Février 1995 - Avril 1998 M. Raoul Nelson M.Gesner Comeau M.Georges Sajous M. Michel St-Germain M. Gérard D. Georges

Avril 1998 - Mars 1999 (Comité Provisoire de Contrôle et de Restructuration) M. Yves Joseph M. Gérard Joseph M. Henri Ménard Président Vice-Président Secrétaire M.Gabriel Zéphir

Mars 1999 - Août 2001 (Comité Provisoire de Contrôle et de Restructuration) M.Guiteau Toussaint M.Frédérick Thélusma Mme Margarette Charles M.Frantz Désir

Août 2001 - Mai 2004 M.Guiteau Toussaint M.Gérard D. Georges M. Lévèque Valbrun M.Presler Paul M. Joseph Edy Dubuisson

Mai 2004 - Juillet 2005 M.Guiteau Toussaint Mme Margarette Charles M. Joseph Edy Dubuisson M. Augustin Serge Brinnius M. Fritzner Beauzile

Juillet 2005 - Octobre 2007 M. Guiteau Toussaint
M. Jean Philippe Vixamar
M. Joseph Edy Dubuisson
M. Augustin Serge Brinnius
M. Fritzner Beauzile

Octobre 2007 – Octobre 2011 M.Guiteau Toussaint M. Jean Philippe Vixamar M. Joseph Edy Dubuisson Mme Angeline Renée Dominique M. Fernand Robert Pardo

Octobre 2011 à Date M. Jean Philippe Vixamar M. Fernand Robert Pardo Mme Angeline Renée Dominique M. Denis Content M. Guéla Jean-Jacques

Président Vice-Président Directeur Général Membre Membre

Président Vice-Président Directeur Général Membre Membre

Président Vice-Président Directeur Général Membre Membre

Membre Président Vice-Président Secrétaire

Membre

Président Vice-Président Directeur Général Membre Membre

Président Vice-Président Directeur Général Membre Membre

Président Vice-Président Directeur Général Membre Membre

Président (décédé le 12 juin 2011) Vice-Président Directeur Général Membre Membre

Président Vice-Président Directeur Général Membre Membre

























Rapport Annuel 2014